F.R.C.1, 1675
Case
FRC
14075

RÉPONSE

D'UN RÉPUBLICAIN FRANÇAIS,

AU LIBELLE

DE SIR FRANCIS D'YVERNOIS.

THE NEWBERRY
LIBRARY

RÉPONSE

D'UN RÉPUBLICAIN FRANÇAIS,

AU LIBELLE

DE SIR FRANCIS D'YVERNOIS,

NATURALISÉ ANGLAIS,

CONTRE LE PREMIER CONSUL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE;

PAR L'AUTEUR DE LA LETTRE D'UN CITOYEN FRANÇAIS A LORD GRENVILLE.

Par M.r B Barère

A PARIS,

FRIMAIRE AN 9.

RÉPONSE

D'UN

RÉPUBLICAIN FRANÇAIS,

A l'Écrit de sir *Francis d'Yvernois*, ayant pour titre : *Des Causes qui ont amené l'usurpation du général Bonaparte, et qui préparent sa chute* (1).

Libertatem et Consulatum J. Brutus instituit.....
TACITE, *Annales*.

UN libelle artificieux est lancé de Londres à Paris contre le premier Consul dela République française, par un écrivain stipendié du gouvernement anglais.

C'est un odieux libelle créé par le mensonge

(1) De tous les écrits qui ont été publiés contre le gouvernement de la République française, le plus profondément méchant, et qui a dû coûter le plus cher au gouvernement anglais, est celui du chevalier d'Yvernois. La calomnie et l'outrage y sont versés de la manière la plus cauteleuse et la plus incendiaire. Il parle à toutes les passions, il irrite tous les intérêts, il corrompt tous les faits; mais il doit échouer contre le bon esprit national et la raison publique qui distinguent l'époque actuelle.

et la perfidie, pour continuer d'agiter l'Europe et pour ralumer la guerre civile en France ; odieux, non parce qu'il est dirigé contre un homme puissant, mais parce qu'il tend à ressusciter les haines et les divisions révolutionnaires en France, ainsi que toutes les discordes et les idées destructives, lorsque nous n'avons besoin que de principes sages et conservateurs ; odieux, non parce qu'il est d'un mercenaire étranger contre un gouvernant célèbre et généreux, mais parce qu'il tend à affaiblir et à détruire tous les principes et toutes les formes du gouvernement républicain parmi nous. Je réponds donc à cet écrit avec la franchise et le courage qu'un bon citoyen doit avoir pour la défense de son pays, pour la paix de la République et le maintien du gouvernement constitué par la volonté du peuple français.

Je me dirai, en commençant cette réponse, ce que Mirabeau disait aux communes en 1789 : *Ne mettons jamais en balance un homme et la patrie.* Mais c'est aussi parce qu'il ne s'agit que de la patrie elle-même, que je défends son premier magistrat, la puissance exécutrice dont il est dépositaire, et la force légitime qui seule peut amener la paix par la victoire, la prospérité par la répression

des grands abus et par une sage économie, l'obéissance générale par les lois, l'ordre dans les finances par la fidélité aux engagemens.

Il importe de ne pas laisser aux libellistes anglais, aux *pamphlétaires* gagés d'un gouvernement exécrable, les moyens dangereux de dégrader nos grands-hommes, de décourager nos gouvernans, de diviser les citoyens, de diffamer le peuple le plus libre et le plus brave de la Terre. Nos philosophes, nos généraux, nos armées ont si bien mérité de l'espèce humaine en combattant avec succès contre les armes et les préjugés du vieux despotisme de l'Europe, qu'il serait honteux de ne pas sentir à un haut degré l'honneur d'être républicain et d'être Français.

Sir Francis d'Yvernois ne voit le principe de la révolution que dans le *déficit* des finances : un stipendié anglais ne considère en toutes choses que l'or et l'argent, comme moteur et principe universel.

Pour le philosophe et le moraliste, le principe de la révolution est dans les progrès des lumières, dans le besoin d'une civilisation meilleure, dans la caducité des institutions

monarchiques, dans l'excès de la puissance des rois, dans l'abus du pouvoir fait par ses courtisans, dans l'orgueil et l'injustice des ordres privilégiés, dans l'oppression intolérable des classes moyennes et inférieures de la société.

D'un côté, la philosophie et ses lumières bienfaisantes, de l'autre, le despotisme et ses aveugles fureurs, voilà les causes principales de la révolution : les finances et les individus n'y jouent qu'un rôle secondaire ; ce sont plutôt des instrumens que des causes.

Je ne suivrai point sir d'Yvernois dans le dédale des *calculs financiers* dont il fait résulter uniquement toutes les catastrophes de la révolution et la chute des divers gouvernemens qui se sont élevés et détruits tour-à-tour en France depuis 1789 : cet objet est du ressort de ceux qui ont administré et qui administrent les finances de la République.

Il faut distinguer dans ce long libelle deux parties, la partie *fiscale* et la partie *politique* : c'est de cette dernière que je vais m'occuper, en n'écoutant aucune des passions qui ont amené ou accompagné les événemens politiques, mais en ne m'occupant que des résultats utiles à la patrie, nécessaires à la liberté. Je ne suis et ne serai jamais l'écrivain d'au-

cun parti, mais toujours le défenseur des droits de la nation.

Il faut également distinguer dans ce libelle volumineux, les six premiers chapitres, qui concernent le directoire exécutif. Qui voudrait donc se charger de défendre tous les actes et toutes les opérations de ce gouvernement directorial que tant de nations accusent et que tant de faits condamnent ? Les cinq derniers chapitres sont méchamment et uniquement dirigés contre Bonaparte, comme général et comme premier Consul. Le motif qui a inspiré l'écrivain d'Yvernois, est trop sensible pour que j'aie besoin de l'indiquer. Si Bonaparte rétablissait le despotisme, pour lequel les gouvernans anglais ont une si tendre prédilection, si même il voulait cesser de bien gouverner la République française, ou s'il pouvait s'abaisser jusqu'à tourner un seul de ses regards vers la dynastie des Bourbons, si chère à ce gouvernement anglais qui l'a précipitée du trône, alors *sir Francis* et ses maîtres auraient consenti à briser leur plume et à convertir en fastueux éloges les calomnies perfides qu'ils ont fait ressasser dans le libelle auquel je réponds.

PREMIÈRE PARTIE.

Votre grand mot est *usurpation de Bonaparte ;* comme si l'on usurpait avec le vœu d'une nation ; comme si une *constitution acceptée* n'excluait pas essentiellement toute idée d'*usurpation*, qui n'est plus qu'une grave injure faite à la nation française et à son premier magistrat.

Vous prenez pour titre de votre libelle : *Usurpation du général Bonaparte.* Mais d'abord, qui vous a donné mission pour rechercher si une telle entreprise a été faite sur les droits du peuple français? Qui êtes-vous, vous naturalisé anglais, pour vous ériger en censeur national contre une forme de gouvernement que le peuple français a adoptée, qu'il a sanctionnée, et qui s'exécute avec succès depuis une année entière? Le peuple français n'est-il donc pas assez éclairé pour ne pas connaître ce qui convient à ses besoins, à ses mœurs, à sa prospérité, à son indépendance? Enfin, le peuple français a voté un *acte constitutionnel* par son acceptation : or, là où il y a une constitution sanctionnée par le peuple, il n'y a ni pouvoir usurpé ni usur-

pateur d'aucun genre. Avec le consentement général, avec le vœu du peuple, Bonaparte exerce l'autorité la plus légitime qu'il y ait sur la Terre.

Aussi votre infernal génie a tout corrompu : chaque page de votre libelle renferme un fait faux ou un récit empoisonné.

Vous feignez d'ignorer quel était l'état déplorable de la République à cette époque qui précéda le 18 brumaire de l'an 8 ; et c'est ce qu'il fallait dire.

Nous étions vainqueurs dans l'Helvétie ; mais nous n'étions pas gouvernés en France.

Le directoire exécutif opprimait par son ineptie et par ses forfaits politiques tous les alliés de la France, tandis qu'il écrasait, avilissait par son despotisme et sa corruption un sénat qui fut, à quelques époques, digne du tems des mauvais empereurs.

La représentation nationale avait dégénéré depuis qu'elle s'était divisée et proscrite elle-même : elle s'était précipitée dans le néant de la servitude en souffrant l'acte arbitraire du 22 floréal de l'an 6.

Il n'existait plus, de la République, que le nom et ses soldats toujours victorieux. Si Suwarow n'avait pas été chassé de nos frontières, on n'aurait pas su s'il existait une

République française. L'heure dernière de la liberté était sonnée, et les rois coalisés accouraient à ce tocsin contre-révolutionnaire pour se partager la France vaincue.

Ignorez-vous, en écrivant vos pages diffamatoires, que partout, depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, depuis le Cantal jusqu'au fond des côtes de l'ouest, un cri d'alarme s'était fait entendre, et qu'une accusation générale s'était élevée contre le gouvernement directorial, contre ses dilapidations et sa tyrannie?

Que serait devenue la France au milieu de ces convulsions produites par l'impuissance du directoire et par la servitude du corps représentatif? Quel génie était assez fort, quel courage était assez dévoué pour renverser tous les obstacles qui s'opposaient à la régénération de la République? Quel homme avait assez de confiance en lui-même et dans l'esprit du peuple français, pour entreprendre un si grand-œuvre, celui d'arrêter la République sur le penchant de sa ruine? Bonaparte entendit le cri d'alarme de la nation; il vit les projets de tous les partis qui relevaient leurs espérances liberticides; il ne songea qu'à la gloire du nom français et *au salut de la patrie*, qui devint *la suprême loi*.

Entendez-vous, sir Francis, ce mot libé-

rateur qui s'échappe de toutes les bouches aussitôt que Bonaparte aborde sur les côtes de France ? Tous les cœurs généreux, toutes les ames libres sollicitent son génie de sauver encore une fois la République dans l'intérieur, et le conseil des anciens se confie à son épée et à sa fortune.

Je sais tout ce que vous pouvez dire sur les abus de la force militaire et sur les avantages de la représentation nationale. Ces principes de tous les tems, ces droits éternels que je respecte, se taisent dans certaines circonstances devant la *loi suprême du salut du peuple* (1). J'étais membre de cette assemblée qui ne respecta pas un trône de quatorze siècles, quand la monarchie tombait en ruines le 14 juillet 1789. J'étais proscrit lorsque Bonaparte écarta les représentans le 18 brumaire, alors que la République s'écroulait de toutes parts, et que leurs impuissantes mains ne pouvaient plus la soutenir ni la défendre. Mais si l'assemblée constituante fit son devoir dans les circonstances orageuses

(1) Voyez Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. 26, chap. 23, et liv. 12, chap. 19, où ce grand publiciste dit que, lorsque par quelques circonstances la loi politique *détruit* l'État, il faut décider par la loi politique qui le conserve, qui devient quelquefois *un droit des gens*.

où elle fut placée, Bonaparte a fait aussi le sien dans les conjonctures désastreuses où il s'est trouvé. Accusez donc plutôt ceux qui ont fait naître ces terribles nécessités et ces circonstances funestes, mais n'attaquez jamais le principe sauveur des nations. *Je jure que j'ai sauvé la patrie* fut la réponse du consul Cicéron à Caton le Sévère, qui l'accusait d'avoir violé les principes en sauvant la République : voilà la réponse solennelle et juste que le consul Bonaparte peut faire à tous ceux qui voudraient méconnaître les circonstances extraordinaires qui ont amené le 18 brumaire.

Mais vous réfutez vous-même, sir Francis, votre accusation bannale d'usurpation, en termes bien plus énergiques que je ne saurais le faire, quand vous dites (1) : « Il est im-» possible de décrire comment se serait ter-» minée cette nouvelle crise *politico-finan-*» *cière*, si les destinées de la République » n'avaient pas permis que le général fût dé-» posé à tems sur ses rivages pour venir la » tirer de cet imbroglio. . . . . »

Non, on ne croira pas que ces paroles sont de vous, en voyant la tournure virulente que vous donnez à votre style quand vous voulez

(1) Page 119.

nous faire croire à cette usurpation dont vous accusez sans cesse Bonaparte.

Je doute même que vos maîtres les gouvernans anglais vous aient autorisé à écrire de telles phrases, et à faire d'aussi étranges aveux dans le libelle qu'ils vous ont commandé contre le premier Consul. C'est sans doute une erreur de votre cœur, qui ne peut se défendre de rendre hommage à la vérité, et je m'empare de cet aveu précieux pour prémunir les bons esprits contre vos assertions diffamatoires.

Car enfin, avec quelle pudeur pouvez-vous dire que Bonaparte n'est *intervenu à main armée que pour disperser les conseils, supprimer le directoire et se proclamer Consul* (1), tandis que la France entière a applaudi à son arrivée, a approuvé sa conduite, a sanctionné le décret des anciens qui le nommait *général en chef*, et adopté à *la presqu'unanimité* la constitution de l'an 8?

Pourquoi le présentez-vous comme un militaire intervenant à main armée au milieu des conseils, tandis qu'un acte fait au nom de la constitution alors existante, lui confiait la force armée, et le chargeait de défen-

(1) Titre du chap. VII du libelle de d'Yvernois, p. 116.

dre et de soutenir les destinées chancelantes de la République dégénérée ?

Comment pouvez-vous, avec quelque respect pour la vérité, dire que Bonaparte s'est proclamé Consul en supprimant le directoire, tandis que le directoire n'a péri que par lui-même, par ses divisions, par son impéritie, par son impuissance même dans la crise de brumaire ? Comment ne craignez-vous pas d'être démenti par tout individu qui a seulement lu les journaux de ce tems, quand vous dites que *Bonaparte s'est proclamé Consul*, tandis que c'est le vote des commissions intermédiaires et le vœu nominal de la constitution acceptée par le peuple français ? Les actes législatifs, les actes nationaux doivent l'emporter dans l'histoire des peuples, sur les anecdotes privées, sur des calomnies périodiques et sur les insinuations de l'étranger.

Savez-vous ce qui l'a proclamé Consul au milieu d'une nation reconnaissante, chez des hommes sensibles à la gloire et enthousiastes de l'honneur ? — Ce sont ses services patriotiques, ses grandes actions militaires, ses principes généreux, sa tactique victorieuse, et surtout ce caractère prononcé, ces vues étendues et libérales qui ne peuvent appartenir qu'à une grande ame et à un génie élevé.

Voulez-vous apprendre ce qui l'a proclamé Consul? — C'est la voix de la renommée ; c'est l'espérance de ses succès dans l'administration intérieure et extérieure, espérance fondée sur ses talens et sur son amour pour la gloire ; c'est la connaissance établie de ses ressources morales, de sa vertu civique, de son amour infatigable des recherches, des sciences, du travail, et de son attachement invariable à l'honneur et à la liberté de la nation.

Mais qu'ai-je besoin de répéter ici ce que vous ne pouvez ignorer concernant l'opinion publique en France, puisque vous-même, trahissant sans cesse vos commettans du cabinet de Saint-James, et détruisant, de vos propres mains, les objections insultantes que vous élevez contre Bonaparte, vous vous écriez dans votre libelle (1) : « Il est égale-» ment vrai que le peuple de Paris, comme » celui des provinces, n'apercevait plus d'au-» tre remède à tant de maux, que de con-» centrer le pouvoir entre les mains d'un chef » unique (2), investi d'une force suffisante

(1) Page 139.

(2) Ce mot *unique* n'est pas exact, puisqu'il y a trois Consuls, et des magistratures secondaires attachées aux travaux des Consuls.

» pour terrasser les factieux au dedans, et » entamer des négociations de paix avec les » ennemis du dehors..... »

Eh quoi ! vous reconnaissez vous-même nos besoins pour terminer la révolution au dedans, pour négocier la paix générale de l'Europe, et vous ne nous parlez que d'usurpation ! Quoi ! vous proclamez vous-même *l'opinion du peuple de Paris et des provinces*, et vous ne cessez pas, pour cela, d'écrire à chaque page les mots d'*usurpation* et d'*usurpateur*, dont vous avez espéré de faire un talisman de réaction contre le gouvernement actuel de la France !

Relisez plutôt votre libelle ; et avant d'attaquer l'autorité déférée par le peuple français à Bonaparte pour le maintien de la République, pesez bien la valeur des expressions suivantes, encore une fois échappées à votre plume éloquente (1).

« Il ne faut donc plus s'étonner si, à l'ar- » rivée de Bonaparte, tous les yeux se tour- » nèrent vers lui comme sur le seul homme » qui, par le double ascendant de son carac- » tère prononcé et de sa gloire, pût dominer » tant de basses rivalités, saisir d'une main

(1) Page 139.

» ferme les rênes du gouvernement, et né-
» gocier la paix..... »

Je suis quelquefois tenté de cesser de vous réfuter, en voyant comment vous vous êtes réfuté vous-même, et comment vous avez neutralisé le poison que vous distillez contre celui qui a saisi le nerf de la République pour résister aux efforts de la coalition et abattre les ambitions des partis.

Ah ! si Bonaparte voulait consentir à tenir d'une main faible les rênes du gouvernement, laisser un champ libre aux factions de l'intérieur, et ne pas surveiller aussi sévérement les partisans de l'étranger, vous vous condamneriez volontiers au silence sur la prétendue usurpation que vous lui reprochez avec tant de fiel.

Nous connaissons depuis long-tems jusqu'à quel point le gouvernement anglais est complaisant et généreux envers les factions qui ont déchiré le sein de la France, qui ont fait rétrograder la révolution et dépopularisé la liberté même. Il est assez naturel de penser que, si un gouvernement, faible ou tyrannique, anarchique ou absolu, pouvait s'organiser parmi nous, vous prodigueriez les plus grands éloges à celui qui aurait ainsi dégradé la nation, et à ceux qui seraient parvenus à

lui redonner l'*exécrable honneur des guerres civiles* ou des fers....

Heureusement ces horribles périodes des révolutions sont passés pour ne plus revenir. La véritable liberté, celle qui est fondée sur la paix et les lumières, sur la sûreté civile et la propriété inviolable, s'organise sensiblement sur les bases de la constitution actuelle, d'où sont sortis un pouvoir exécutif énergique et des magistratures attelées de front au char de la République française. Ainsi donc, écrivains fameux du gouvernement britannique, continuez votre carrière diffamatoire, reprenez vos plumes acérées, lancez vos pamphlets mensongers, déchirez dans vos écrits perfides les hommes courageux et les talens célèbres qui s'opposent au fléau de vos passions politiques et de vos moyens corrupteurs; proclamez *usurpateur* celui qui s'élève au dessus de tous les partis excités par le cabinet de Saint-James, et qui écrase toutes les factions que ce cabinet infernal ne cesse de salarier et d'aigrir.

Ne craignez pas que nous soyons étonnés de vous voir ainsi, généreux agens de l'Angleterre, vous occuper de la liberté des Français, stipuler pour notre indépendance, et vous charger de notre honneur en accusant

d'*usurpation*

d'*usurpation* son premier magistrat. Qui ignore donc en Europe, que vous êtes les soutiens constans, non du despotisme maritime, non de la guerre dévorante des peuples européens, non des excès de la prérogative royale, non de la tyrannie ministérielle exercée sur les habitans des îles britanniques, mais des droits de l'homme, de la liberté des nations et surtout de la prospérité de la France ?

Aussi, avec quelle bienfaisance vous nous lancez, à travers l'Océan, des flots de lumière pour nous éclairer sur les droits de la nation, sur la nécessité de rétablir notre liberté, sur les dangers imminens de l'usurpation, sur les malheurs du despotisme et sur les écueils dans notre système financier ! Avec quel religieux attachement aux principes libéraux et philosophiques vous invitez, par vos nombreux écrits, le peuple français à repousser un usurpateur qui a eu l'audace d'arrêter la ruine de la République que vous aviez si bien préparée, et qui a osé entreprendre d'affermir, comme premier Consul, le gouvernement républicain dans sa patrie long-tems agitée !

Oh ! combien la postérité célébrera les grandes vues de ce gouvernement anglais, qui, au lieu de s'occuper de rendre la liberté aux peuples britanniques, a mieux aimé diriger

les écrivains et leurs lumineuses pensées vers les progrès de la liberté en France !

Il est malheureux pour vous, sir d'Yvernois, que la légéreté, qui est une partie essentielle de notre caractère national, ne nous permette point de nous arrêter à mesurer ce que nous vous devons de reconnaissance pour nous avoir éclairés sur le goufre ouvert dans nos finances et sur les terribles dangers d'une usurpation toute armée ; mais la partie de notre nation qui réfléchit, ne peut pas se persuader que ce soit pour notre bonheur que vous faites de si grands efforts d'éloquence politique et de calcul financier. Les Français sont peu disposés à croire que ce soit pour les conduire à la prospérité nationale, que vous attaquez sans cesse notre gouvernement, telle forme qu'il puisse avoir, et que vous seuls en Europe n'êtes jamais contens, ni du pouvoir qu'il exerce, ni des efforts qu'il peut déployer pour notre bien.

En effet, il est démontré pour tout être pensant en Europe, que c'est votre gouvernement anglais qui a porté les derniers coups à la monarchie des Bourbons; que vous avez paralysé et exagéré tour-à-tour la marche des assemblées nationales; que vous avez été l'ennemi le plus acharné des comités gouver-

nans, ainsi que du directoire, comme vous l'êtes encore du gouvernement des Consuls. On se plaît à croire que vous ne voulez laisser exister ni affermir aucun gouvernement ni aucune prospérité parmi nous, et que sous ce rapport vous devez être aujourd'hui encore plus mécontens du gouvernement consulaire, qui a fermé les abîmes de la révolution, pacifié les contrées de l'ouest, calmé les passions volcaniques du midi et improvisé de nouvelles victoires sur le Pô comme sur le Danube.

Sans doute je serais moins en peine de vous réfuter, si je me contentais de citer vos propres paroles. « Toujours est-il certain, » dites-vous (1), qu'à son retour d'Egypte, » Bonaparte trouva le trésor public sans » fonds et sans crédit, toutes les branches » du revenu desséchées, les recettes réduites » à moins d'un demi-million par jour; le » pillage étranger radicalement épuisé, et les » armées, qui en avaient été l'instrument, » expulsées de l'Italie; les conseils engagés » dans une guerre à outrance; les successeurs des triumvirs, inspirant autant de mépris que leurs devanciers avaient mérité de » haine, flottant alternativement sans but et

(1) Page 138.

» sans boussole entre les deux partis, ne sa-
» chant duquel s'étayer, et les accablant
» chaque jour l'un et l'autre de preuves irré-
» fragables de la pénurie toujours croissante
» du fisc.....»

C'est, il faut l'avouer, une étrange usurpation, que celle qui consiste à remplir le trésor de la nation si long-tems desséché par toute sorte de dilapidations et de fausses mesures; à relever le crédit public expirant sous le poids de plusieurs banqueroutes; à augmenter les recettes, à régulariser les perceptions; à guérir les plaies de l'État; à fonder plusieurs branches du revenu national; à calmer les passions aigries par des emprunts forcés et des proscriptions arbitraires; à rendre aux armées la subsistance, le vêtement, la discipline et la victoire; à reprendre en un seul jour les places fortes de l'Italie, et reconquérir, par une bataille, la Cisalpine, Gênes et le Piémont; à faire cesser dans les premières autorités constituées ces haines invétérées, ces rivalités funestes et cette guerre intestine qui faisaient de la représentation une tyrannie législative ou le vil instrument du despotisme directorial; à donner un but vrai à la révolution, une direction sage à la liberté; à faire cesser ces luttes scandaleuses et bar-

bares entre les partis ; à ne chercher d'appui et de moyens que dans la nation elle-même, et à ne faire servir ses contributions et ses ressources qu'à vaincre les dernières résistances de la coalition pour arriver à la paix, seul bien réel et durable que les gouvernemens puissent faire aux hommes.

Est-ce ainsi que se conduisait votre usurpateur Cromwel avec son parti d'*Indépendans*, avec sa politique hypocrite, avec son fanatisme persécuteur, avec son sceptre de fer, avec son exécrable cour de justice? Vous qui, au nom du gouvernement anglais, ce suprême usurpateur des mers, du commerce et des colonies, ne voyez en France dans son généreux libérateur, qu'un usurpateur odieux ; vous qui promenez avec complaisance sur la tête de nos gouvernans, l'infamie de vos annales, la bassesse de vos Anglais du dix-septième siècle et l'injustice de vos comparaisons politiques, vous auriez dû examiner, avant de noircir toutes vos pages de ce mot *usurpateur*, quel grand avantage vous nous donnez pour vous réfuter.

Cromwel se mit à la tête de la faction des Indépendans pour troubler l'État. — Bonaparte éloigne toutes les factions pour mettre un terme aux troubles intérieurs de la nation.

Cromwel cachait sous une feinte modestie et une dévotion artificieuse son penchant pour la domination absolue, afin de ne pas blesser l'indépendance dont sa secte faisait profession. — Bonaparte ne prend aucun masque, ni celui d'une fausse modestie, ni celui d'une fausse popularité ; n'épousant aucune secte ni politique ni religieuse, il n'en ménage aucune, il n'en irrite aucune, il les soumet toutes au joug des lois.

Cromwel voulait paraître ne rien entreprendre qu'en vue de la religion et du bien public ; il était sans civisme et sans probité. — Bonaparte établit la tolérance de toutes les religions ; il s'occupe du bien public et de la liberté nationale, sans le proclamer fastueusement.

Le protectorat de Cromwel fut une violence permanente, sans parlement et sans lois. —Le consulat de Bonaparte est un acte national, constitutionnel, et prenant chaque jour une consistance législative et administrative.

Cromwel, esprit sombre et remuant, hypocrite raffiné, politique factieux, provoqua et fit long-tems la guerre civile. — Bonaparte, génie conciliateur et profond, politique habile et généreux, s'est empressé d'éteindre toutes les dissentions intestines.

Cromwel cassait les parlemens à sa volonté. — Bonaparte proclame avec solennité l'article constitutionnel qui r'ouvre la session du corps législatif.

Sous Cromwel il n'y avait d'autres lois que celles de l'épée. — Sous Bonaparte, il n'y a de lois que celles formées par la puissance législative.

Cromwel vit de mauvais œil la secte des Théistes, parce qu'elle était sans fanatisme. —Bonaparte, méprisant tous les fanatismes, traite toutes les sectes avec la même tolérance.

Le gouvernement de Cromwel était incertain, versatile, sans confiance dans aucun parti, sans principes civil ni politique. — Le gouvernement des Consuls est basé sur des principes écrits, sur des maximes d'État ; il est établi par la confiance de la nation ; il est analogue à la modération du caractère français.

Cromwel, après avoir trompé le roi et le parlement, s'empara de l'autorité, et, sous prétexte de changer la monarchie en république, il attira à lui le pouvoir de disposer arbitrairement de tout. — Bonaparte a reçu du conseil des anciens le pouvoir militaire, et du vote du peuple français l'autorité consulaire ; il a maintenu de tous ses moyens le

gouvernement républicain, et ne peut disposer du pouvoir exécutif que dans l'ordre et dans les limites prescrits par l'acte constitutionnel.

Cromwel répandit des écrits infâmes pour diviser les membres du parlement, afin d'usurper toute l'autorité. — Bonaparte est l'objet des libelles que l'esprit de faction peut produire ou que le parti de l'étranger peut solder ; sa politique consiste à maintenir la plus grande harmonie entre les diverses autorités constituées.

Cromwel ne fut pas content qu'il ne se fût déclaré *protecteur*, et il affecta, pour parvenir à ce but, un grand penchant pour le gouvernement populaire. — Bonaparte, loin de se servir du parti populaire pour arriver au consulat, a éloigné des nouvelles fonctions les hommes exagérés de la révolution, et il est arrivé avec persévérance au gouvernement juste et modéré que l'esprit de la nation fatiguée réclamait depuis long-tems : la raison et la liberté sont rarement dans les extrêmes.

Cromwel, pour composer son parlement, choisit des hommes sans nom, sans expérience, et attachés la plupart aux sectes fanatiques qui remplissaient l'Angleterre. —

Bonaparte a nommé aux fonctions de l'administration publique, des hommes distingués par leurs talens, leurs connaissances, leurs vertus, et ce n'est pas dans les sectes *fanatico-politiques* qu'ont été pris les fonctionnaires qu'il a choisis.

La passion de régner était si forte dans Cromwel, qu'on ne le vit jamais tenté de prendre sur son ambition pour acheter son repos. — Bonaparte, au contraire, n'est occupé que des moyens d'accélérer la paix et le bonheur de la France, afin de n'être plus aussi nécessaire à l'armée et à l'intérieur. Il dit souvent : « Je n'aurai pas besoin de faire » mes dix années; si la France a la paix, elle » sera heureuse avant cette époque. — Que » la Providence me laisse cinq ou six années » seulement, je mettrai la France à même » de se remettre des fautes commises jusqu'à » ce jour, sans s'exposer à perdre sa liberté; » mais aujourd'hui elle ne peut faire une » seule faute sans risquer de tomber dans la » servitude. »

Eh bien ! sir d'Yvernois, trouvez-vous dans ces paroles proférées, non au grand jour de la tribune, non dans de fastueuses proclamations, mais dans un de ces momens de la vie civile où le pouvoir est sans représen-

tation, où le puissant n'a nul intérêt, nul besoin de feindre, trouvez-vous quelque tendance au protectorat, quelque couleur d'usurpation et quelque trait de ressemblance avec le langage cauteleux, perfide et cruel de votre insolent protecteur ?

Chaque page de l'histoire s'élève contre Cromwel, comme tyran farouche, comme mauvais citoyen, comme ami perfide, comme ambitieux sanguinaire, comme oppresseur de son pays, comme ami déguisé de la royauté... — Parcourez les actes de l'administration de Bonaparte, vous le verrez supprimant l'arrêté qui déportait, au mois de brumaire an 8, soixante républicains; ne connaissant d'autre distinction que les bons et les mauvais citoyens; appelant les amis de la liberté à la défense de la patrie; employant des mesures généreuses pour les hommes égarés; n'ayant d'autre ambition que de maintenir la France au rang où ses défenseurs l'ont élevée; ennemi du despotisme, et émule des grands-hommes qui se sont immortalisés en délivrant leur pays des abus de la royauté.

Cromwel, en disant hautement qu'une constitution régulière serait long-tems impraticable, ne songea plus à s'appuyer sur des lois fondamentales : il usa de son pouvoir

absolu, sans ménagement comme sans limites, et rejeta tout scrupule dans les moyens de le maintenir. — Bonaparte s'est hâté de faire rédiger une constitution nationale, et d'organiser un gouvernement régulier, basé sur les lois constitutionnelles.

Les tribunaux ne pouvaient suffire aux vengeances atroces de Cromwel : le plus léger soupçon faisait à son gré des coupables et des victimes. — C'est à Bonaparte que nous devons cette modération généreuse dans l'application des lois pénales, et cette tranquillité profonde des citoyens qui annonce le respect de la liberté civile.

Sous le protectorat de Cromwel, les lieux consacrés aux plus nobles plaisirs de l'esprit, les spectacles, furent défendus et fermés, et des soldats empêchaient en plein jour trois personnes de s'entretenir dans les rues. — Sous le consulat de Bonaparte, tous les spectacles sont maintenus ; des lieux de réunion sont ouverts partout, et les *Temples mêmes de la Folie* ne sont point interdits (1).

Cromwel était, pour ainsi dire, la royauté

(1) Voyez la page 203, où sir d'Yvernois s'irrite même de nos bals masqués, qu'il désigne sous le nom de *Temple de la Folie*, auxquels il préférerait sans doute, ainsi que ses doux maîtres, des troubles et la guerre civile.

toute entière, et ne faisait que des actes arbitraires. — Bonaparte est aussi loin des mesures révolutionnaires que de la royauté.

L'âpreté de la domination soupçonneuse de Cromwel s'étendit sur toute l'Europe, et tous les cabinets des puissances étaient cernés par ses plus vils espions. — La politique de Bonaparte est pleine de conciliation et de loyauté: les cabinets mêmes qui sont en guerre avec la France, lui livrent leurs forteresses, et lui envoient directement des ambassadeurs pour traiter de la paix.

Le protecteur anglais employa tout son despotisme à faire déclarer sa magistrature *héréditaire*. — Le premier Consul de la République française a employé toute son influence à faire déclarer *décennal* le pouvoir dont on l'a revêtu, et qu'on proposait de rendre *viager*.

Cromwel ne pouvant prendre le nom de *roi*, proscrit par les communes, s'appliqua à en renouveler toutes les odieuses prérogatives, à rétablir une chambre *haute*, et à recréer la noblesse avec tout le cortége des monarchies oppressives. — Bonaparte, fier de diriger les destinées d'un peuple libre, éclairé, courageux, avec un conseil d'État, des ministres, des tribuns, un corps législatif et un

sénat, s'est montré digne de l'autorité consulaire, et a repoussé toute idée de pouvoir héréditaire et de féodalité.

Cromwel, au milieu du fanatisme du dix-septième siècle, ne pouvait être qu'un protecteur tyrannique. — Bonaparte, au sein de la philosophie du dix-huitième siècle, ne peut être qu'un défenseur de la liberté.

Enfin, Cromwel ne fut le libérateur de son pays que par sa mort. — Bonaparte assurera la liberté de la France en vivant pour la défendre.

Quelle comparaison peut donc s'établir entre un usurpateur et Bonaparte? La voix puissante d'une nation de trente-deux millions d'habitans ne couvre-t-elle pas les clameurs intéressées de quelques libellistes soudoyés par l'or ministériel de Saint-James? — Voulez-vous d'ailleurs consulter l'opinion nationale? — Comptez les trois millions de suffrages qui ont voté à la presqu'unanimité la constitution actuelle de la République. — Voulez-vous ne vous en rapporter qu'à la force? — Comptez les bras nombreux qui, sur les frontières et dans l'intérieur, défendent ce gouvernement qui remporte des victoires et négocie la paix, qui éteint le feu des discordes civiles et ranime les moyens de pros-

périté, qui nous laisse respirer après des convulsions révolutionnaires et respecte la liberté civile.

Qu'est-ce d'ailleurs qu'un usurpateur ? — C'est un homme qui envahit la puissance publique pour se l'approprier ; qui en méconnaît la source existante essentiellement dans le peuple, et qui abuse de son exercice, qui n'appartient, d'après les lois, qu'aux magistrats ; c'est un homme qui n'a ni frein ni limite dans ses caprices, substitués à la volonté générale ; qui foule aux pieds la liberté nationale et les droits de l'homme ; qui détruit tout pacte social, et punit quiconque lui parle de liberté publique, de justice égale pour tous et d'indépendance politique : c'est un homme qui abat tous les pouvoirs intermédiaires entre le peuple et lui, brise tous les liens sociaux entre lui et les citoyens, et n'aspire qu'au despotisme le plus absolu : c'est un homme qui s'entoure de courtisans et d'esclaves, qui propage l'oubli profond de la cité et l'empire insolent de la soldatesque : c'est un homme qui s'empare de l'opinion pour la rendre silencieuse, de la liberté civile pour l'anéantir, des tribunaux pour assassiner, et des pouvoirs publics pour les rendre héréditaires : c'est un

homme qui se sert du trésor public pour avoir des troupes mercenaires, et des troupes mercenaires pour entretenir son trésor (1); qui écrase tous les droits sous l'oppression ministérielle, suspend l'exercice de la *charte* protectrice de la liberté du citoyen, affranchit le pouvoir militaire de la dépendance nécessaire des lois, couvre tout un pays de dénonciateurs et de traîtres, d'espions et de corrupteurs, pour arracher par les proscriptions une réunion repoussée par les principes et par les mœurs, pour effacer tous les vestiges du caractère national, et façonner une nation dès long-tems libre, au joug de la servitude : enfin, c'est un homme qui, non content d'asservir sa propre nation, après avoir feint d'en être le défenseur dans ses assemblées, porte un système d'usurpation tyrannique sur toutes les mers, et un plan de ruine et d'oppression générale sur les peuples d'un vaste continent. Tel est le signalement d'un usurpateur politique.

---

(1) Les troupes *mercenaires* de l'Angleterre n'ont-elles pas pillé le royaume et les trésors de Typoo pour les porter à Londres ? N'y a-t-il pas, dans ce moment, trente mille soldats *mercenaires* que le ministère anglais tient sur ses escadres de la Méditerranée ?....

A ces traits, ne reconnaîtriez-vous pas, sir d'Yvernois, quelqu'un de vos illustres maîtres? Et croyez-vous que si les malheureux Irlandais, les Écossais généreux et les Anglais éclairés voyaient ce portrait, ils eussent besoin, comme vous, de sortir de leur île, par la pensée, pour en trouver le modèle? Cessez de croire aux illusions de votre art calomniateur. Les hommes méditatifs de l'Europe (et cette classe est plus nombreuse que les ministres anglais ne le croient), les penseurs qui sont en France, admirent dans Bonaparte le grand capitaine et l'homme d'État; ceux qui font l'opinion en Europe, voient dans le premier Consul de la République française, un homme également propre à commander dans un camp et à délibérer dans un conseil : ils voient un magistrat philosophe qui a consacré toute son existence à la gloire et au bonheur de la France; qui trouve les Bourbons trop avilis pour régner, et qui est trop grand-homme pour avoir eu un seul instant l'idée de leur succéder; qui d'une main arrête le cours sanglant des révolutions politiques, et de l'autre comprime le torrent fougueux des réactions vindicatives; qui ne fait point la guerre pour envahir, mais pour pacifier; qui ne fait point présent

de

de la victoire à l'orgueil ou à la puissance pour dominer son pays, mais qui l'offre au repos des nations pour le bonheur de l'humanité ; qui ne trouve la force d'un gouvernement libre que dans les mesures généreuses, et la conscience du bien qu'il peut réaliser, que dans les moyens de modération et de justice qu'il emploie ; qui recueille les véritables fruits d'une révolution, en rassemblant des lois sages et convenables, en conciliant les partis, en réunissant les citoyens, et en ne laissant jamais se reproduire les abus, les fausses institutions et les préjugés que la raison publique et l'opinion du dix-huitième siècle ont proscrits : voilà le véritable magistrat d'une nation éclairée. Que peut-il avoir de commun avec un infâme chef de sectaires anglais, avec un hypocrite altéré de sang et de despotisme, avec l'oppresseur de l'Angleterre, cette terre classique de la liberté ? Bonaparte, soldat de la philosophie et guerrier du peuple, vainqueur des rois et des factions, vainqueur de lui-même au sein de la renommée et de la puissance, demeure aussi supérieur aux libelles et aux calomnies du ministère britannique, que son génie et sa fortune sont supérieurs aux pouvoirs héréditaires qui couvrent l'Europe.

DEUXIÈME PARTIE.

Quelle carrière j'aurais à fournir, s'il fallait, sir d'Yvernois, discuter en détail cette foule de calomnies absurdes, de faux calculs, d'extraits infidèles de nos journaux, de faits corrompus avec lesquels vous avez cherché à irriter les esprits en France, à exciter les mécontentemens, à armer les petites ambitions, à jeter de la confusion dans les pensées, à égarer l'opinion publique, à faire éclater parmi les Français qui vous liraient, cette ingratitude trop fréquemment exercée, dans notre pays comme dans le vôtre, envers les défenseurs généreux de leur patrie, de sa gloire et de sa prospérité ! Vos fictions, vos mensonges ont pu un instant obscurcir la vérité sur les travaux énormes et les améliorations réelles que Bonaparte n'a cessé de faire depuis un an dans la situation intérieure et extérieure de la République française ; mais votre impuissant libelle n'a pu empêcher la vérité de reprendre ses droits, notre reconnaissance d'acquitter sa dette, et l'esprit national de compter Bonaparte parmi nos bienfaiteurs.

Après avoir détruit votre principale accu-

sation d'usurpation politique, il ne me reste qu'à montrer vos nombreuses *contradictions*, qu'à réfuter vos critiques sur les mesures fiscales adoptées depuis une année par le gouvernement, qu'à détruire la prétendue influence du *déficit* sur la reprise des hostilités et sur nos armées, ainsi que sur les dépenses qu'entraîne la nouvelle constitution.

Présenter d'abord la série de vos contradictions, c'est démontrer la théorie de votre libelle, c'est démasquer votre hypocrite sollicitude pour nos libertés et pour nos finances ; c'est surtout dévoiler ce système anglais qui tend à tout détruire en France, pensées, opinion, esprit public, jugement national, reconnaissance, ordre, stabilité ; à désorganiser l'administration générale, à diviser les autorités constituées, à affaiblir la puissance publique, à nous ôter tout jusqu'à l'espérance du bien et de la paix, et à tout empoisonner jusqu'à l'amour de l'ordre et de son pays.

En relisant votre œuvre de calomnie, dont le gouvernement anglais nous a fait passer un si grand nombre d'exemplaires pour accélérer sans doute notre prospérité nationale, on voit que vous mettez sur la même ligne les comités et les assemblées nationales, les directeurs et les consuls : on voit que vous dé-

testez également les opérations et les annales militaires de la convention, du directoire et du consulat. On sent que, si la représentation nationale est l'éternel objet de vos diatribes soldées, vous travaillez aussi à déverser l'*infamie*, *l'abaissement et la dégradation sur le peuple souverain* (1).

Votre industrieuse calomnie ressuscite tous les anciens ordres de la monarchie et toutes les sectes politiques produites par les orages de la révolution, afin de les lancer les unes contre les autres, et de les aigrir toutes contre Bonaparte. Vous opposez le *peuple-roi* au *monarque constitutionnel* (2); vous mettez en contraste la *République* avec le *républicain-roi* de 1800 (3); vous opposez les *jacobins* aux *royalistes*, et les royalistes aux *constituans*, et ensuite vous dites aux jacobins que *Bonaparte a voulu les forcer à montrer au grand jour leur lâcheté, en rapportant l'arrêté de déportation, après avoir jeté la cons-*

---

(1) Page 134. Ces expressions odieuses, cet amas d'outrages, appartiennent au chevalier d'Yvernois. Que serait-ce encore, si l'on avait la triste patience de les recueillir toutes ?

(2) Page 198.

(3) Page 133.

ternation parmi eux ; vous dites aux nobles constituans rappelés en France, que *c'est un acte de grace que Bonaparte a prononcé en faveur de ceux qui avaient voté l'égalité politique et l'abolition de la noblesse* (1); vous dites aux royalistes qu'ils ont *prodigué leur admiration au nouveau monarque;* enfin, vous dites aux émigrés *qu'ils ont partagé l'enthousiasme des républicains en faveur de Bonaparte, et qu'ils sont rentrés en France avec l'intention sincère d'obéir à ses lois, comme à celles d'un maître légitime* (2).

Vous dites aux ex-nobles (page 198) *que ce qui contribua le plus à leur faire oublier le scandale de son usurpation, fut la restitution qu'il leur fit de leurs droits politiques ;* et vous les persifflez en même tems de ce qu'*ils ne se sont point aperçus que Bonaparte ne rendait à leur ordre que des droits dont il venait de suspendre provisoirement l'exercice pour eux comme pour le tiers-état* (3).

Vous reprochez à la haute noblesse de Paris de s'*être laissée prendre à de si grossières*

---

(1) Page 197.
(2) Page 198.
(3) *Ibid.*

amorces, et vous la louez d'avoir eu *le mérite de s'être constamment tenue en dehors de la révolution* (1).

Peut-on rassembler en si peu de mots autant d'outrages et de faussetés? Peut-on être à la fois écrivain aussi imposteur et orateur aussi anarchiste? Peut-on associer des intentions aussi perverses et un style aussi brouillon?

Votre perfidie oratoire ne se borne point là. Comme vous êtes l'apôtre des royalistes anglais, vous craignez que les royalistes de France ne se plaignent de ce que vous leur faites ainsi prêter foi et hommage à Bonaparte, et vous vous hâtez de motiver ces offres de services et cette admiration, en disant : *J'aime à croire qu'ils ne se rallièrent autour de lui que pour achever la défaite des jacobins, ou parce qu'ils regardent le règne du successeur comme un règne provisoire qui ramène les Français à la concentration des pouvoirs, comme un échelon nécessaire pour arriver de la république à la royauté*..... Si le Sinon des Grecs avait été chargé de diffamer et de diviser, par des écrits, les gouvernans et les gouvernés,

(1) Page 198, à la fin.

croyez-vous qu'il eût pu employer plus d'artifice que vous n'en avez mis, chevalier d'Yvernois, dans cette partie de votre libelle?

Cependant, comme votre ouvrage est un long amas d'assertions fausses et outrageuses, vous n'avez pu mettre de l'accord entre toutes ses parties, et le mensonge qui l'a dicté s'est menti à lui-même. Les contradictions y fourmillent, et ce genre de décri est celui auquel nul écrivain ne saurait échapper.

D'abord, les contradictions les plus choquantes se multiplient sous votre plume sans l'arrêter. Vous êtes, sir d'Yvernois, un admirable Protée : vous vous reproduisez sous mille formes pour tout brouiller, pour tout obscurcir. Tantôt vous aimez la constitution de l'an 3 plus que la constitution anglaise, et cela parce qu'elle est tombée le 18 brumaire; tantôt vous regardez le retour de Bonaparte d'Égypte comme le moyen qui a sauvé la France, et vous nous présentez le 18 brumaire *comme un horrible attentat* (1).

Tantôt vous nous offrez le tableau des maux qui seraient arrivés sans le 18 brumaire, et tantôt vous nous assurez qu'*il ne fallut pas à Bonaparte de grands efforts pour s'élever sur*

---

(1) Page 136.

les débris d'une constitution que toutes les factions avaient foulée aux pieds (p. 138).

Ici vous célébrez la conduite du directoire, et vous faites valoir ses droits ; là vous appelez sa garde les *bandes prétoriennes* (1). D'un côté, vous écrivez que, *sans le retour de Bonaparte, la France ne pouvait sortir de la crise où elle se trouvait* (2) ; de l'autre, vous présentez les opérations du 18 brumaire *comme une conspiration dont les présidens des deux conseils étaient les chefs* (3).

Dans un de vos chapitres (4) vous louez Bonaparte d'être intervenu *pour s'élever au dessus des partis, pour saisir les rênes du gouvernement et pour négocier la paix* : dans le chapitre qui suit, vous dites à la coalition que, *si elle désarme, le premier Consul reprendra bientôt tous ses anciens projets de propagande et de république universelle* (5).

De la même main vous versez le ridicule sur le général du 18 brumaire et sur la sou-

---

(1) Page 123.

(2) Page 119.

(3) Quoique les présidens des deux conseils fussent parmi les chefs de la conspiration, et que cette circonstance l'aidât beaucoup. - Paroles de d'Yvernois, p. 121.

(4) Page 139 du chap. 7.

(5) Page 252.

plesse des représentans du peuple, afin de tout diffamer à la fois.

Quand vous voulez accuser Bonaparte d'avoir sauvé la France le 18 brumaire, vous défendez avec force les droits qu'avait seul le directoire *d'approuver et de promulguer le décret qui transférait le corps législatif à Saint-Cloud* (1).

Quand vous craignez que Bonaparte, chef de la force armée, créé tel par le décret du conseil des anciens, n'empêche la France d'être en proie aux factions et au chaos, vous ne cessez de proclamer le principe constitutionnel, qu'au directoire seul appartenait la nomination d'un généralissime (2).

Sans penser que vous accusez sans cesse Bonaparte d'usurpation, vous répétez cette honorable déclaration (3) de Bonaparte, qu'*aussitôt que les dangers qui lui ont fait confier des pouvoirs extraordinaires seront passés, il abdiquera ces pouvoirs.*

Vous nous peignez le 18 brumaire, tantôt comme une conspiration (4) et tantôt comme

---

(1) Page 122.
(2) Page 123.
(3) Page 125.
(4) Page 123.

une *pantomime* (1); ici, comme un attentat politique, et là comme une scène théâtrale (2); plus loin vous regardez l'établissement du consulat comme une dictature (3), et quelques lignes plus bas vous dites que *l'objet des conjurés était d'instituer le consulat par un décret régulier, et d'être à même de dire qu'il avait été libre* (4).

Dans la page 140 vous dites que *tout conspirait pour le conspirateur; que les jacobins le regardaient comme lié à leur cause par le 13 vendemiaire; que les modérés se flattaient que l'expérience de l'adversité en Syrie lui avait fait connaître le besoin de terminer à tout prix la guerre; que les royalistes espéraient que l'élévation provisoire d'un individu quelconque serait une transition nécessaire à l'avénement du roi légitime*, et à la page 121 vous nous prévenez que *c'est un mauvais amalgame que celui des caractères italiens et français*. C'est ainsi que vous cherchez à irriter, aigrir et diviser les esprits par des dénominations de parti et des démarcations étrangères.

A la page 126 vous le nommez *sauveur de*

(1) Page 131.
(2) Page 129.
(3) Page 123.
(4) Page 130.

la France, et deux pages plus loin vous le présentez *comme un nouveau César au milieu d'une assemblée de Brutus* (1).

A la page 130 vous traitez Bonaparte *comme un chef de conjurés*, et à la p. 140 vous répétez sa phrase : *Tous les partis m'ont confié leurs desseins, dévoilé leur secret et demandé mon appui; j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.*

Vous l'accusez (page 216) *de s'être jeté, dès son début, dans les mesures révolutionnaires, que vous annoncez être l'écueil où il est condamné plus tôt ou plus tard à faire naufrage*, et vous oubliez qu'à la page 197 vous avez écrit ces paroles contraires : *Il faut rendre cette justice à Bonaparte, qu'il admit dans son conseil intime les hommes les plus éclairés sur l'état de la France ; qu'il se montra à cet égard non moins inaccessible à l'esprit de parti, qu'indifférent à l'amitié comme à la haine, ne s'inquiéta pas même s'ils s'étaient montrés ultra-révolutionnaires ou anti-révolutionnaires. Les deux individus qu'il se donna pour collégues passent pour les meilleurs esprits de la France républicaine.* C'est ainsi que la contradiction coule de votre plume calomnieuse, et que vous guéris-

(1) Page 128.

sez vous-même les blessures que vous faites.

Quelle créance pouvez-vous inspirer avec votre acharnement à rabaisser tous ceux qui servent leur pays et la liberté, et à irriter les passions malfaisantes qui ont troublé le repos de la nation ?

Vous provoquez de toutes vos forces *le retour à la royauté* (1), et vous vous plaignez de ce que *le peuple français, resté essentiellement républicain, n'a point élevé la voix en se voyant arracher le droit municipal dont il jouissait sous ses rois* (2).

Vous blâmez *Augereau* (3), et vous louez *Scherer* (4). Vous attaquez le ministère de *Bernadotte* (5), qui a organisé les victoires de l'Helvétie, et vous défendez le *directoire*, qui a opprimé cette malheureuse contrée.

Vous accusez le premier Consul du déficit des finances, ensuite le ministre des finances, ensuite le corps législatif. C'est bien là le génie du gouvernement anglais : *confusion, détraction, calomnie universelle* (6).

---

(1) Pages 208, 215 et 318.
(2) Page 204.
(3) Page 129.
(4) Page 235.
(5) Pages 245, 246 et 253.
(6) Page 212.

Tantôt vous reprochez à Bonaparte de faire envoyer une *immense quantité de passe-ports aux émigrés* (1) *pour les détacher de la cause commune*, et tantôt vous insinuez qu'*il a voulu tendre un piége à ces émigrés crédules* (2). Soyez donc d'accord avec vous-même.

Ici vous cherchez à jeter l'épouvante, à répandre contre Bonaparte *une alarme universelle parmi les acquéreurs de biens nationaux* (3), et là vous représentez Bonaparte *comme faisant rétracter, par le ministre de la police générale* (4), *toutes ses promesses d'indulgence faites aux émigrés, et faisant lancer contr'eux des anathêmes plus foudroyans que jamais* (5). Ainsi vous ne laissez rien faire à Bonaparte sans le critiquer avec autant d'amertume que d'injustice. Répare-t-il quelques erreurs de gouvernement ? il est despote ; arrête-t-il l'abus que l'on fait de quelques mesures ? il rétracte ses promesses ; revient-il

---

(1) Page 198.

(2) Page 211.

(3) Page 209.

(4) Il est naturel que vous attaquiez aussi le ministre dont l'œil pénétrant et l'esprit ferme ne cessent de déjouer vos odieuses trames et de dévoiler vos exécrables complots du gouvernement britannique.

(5) Page 210.

au bien avec persévérance ? il se rétracte trop promptement ; use-t-il de moyens généreux ? il alarme une autre classe de citoyens.

Bonaparte cherche-t-il à faire la paix avec l'Angleterre aussitôt qu'il est revêtu de l'autorité consulaire par la constitution ? vous critiquez les expressions franches de son honorable lettre à Georges III (1). Ah ! sans doute le ministère anglais ne peut lui pardonner cet empressement philantropique à rendre la paix à l'Europe, et à faire jouir enfin la France du prix de tant de sacrifices et de malheurs. Vous appelez sa dépêche au roi de la Grande-Bretagne *insignifiante*, et cependant vous convenez qu'il a écrit que ces *deux nations avaient exagéré leurs forces*, et que *la paix est le premier des biens comme la première des gloires politiques.*

Bonaparte employa les premiers momens de son consulat à demander la paix, quoique la France fût partout victorieuse : il s'adressa directement au roi d'Angleterre pour arriver plus vîte à ce but, et vous osez publier que *Bonaparte, sans desirer peut-être la paix, eut l'art de faire croire aux Français qu'il n'avait rien négligé pour leur procurer cet*

(1) Page 201.

inestimable bienfait (1). Quelle exécrable calomnie! Ah! soyez vrai, du moins une fois, sir d'Yvernois, et dites que c'est le ministère anglais qui, voulant constamment la guerre, a feint de nous proposer des négociations de paix par l'organe de lord Malmesbury, et que le gouvernement britannique n'a jamais desiré la paix (2). Comment donc osez-vous

---

(1) Page 201.

(2) Extrait du discours de M. Fox, le 11 octobre 1800.

« J'ai appris que les ministres se disposaient à prouver, » par la voie de l'impression, que ce n'est point leur » faute si la dernière négociation du mois de janvier 1800 » a échoué. Je pourrais alléguer plus d'un fait pour » montrer qu'ils ne desirent point la paix, et insinuer » qu'ils préfèrent la continuation de la guerre. Mais » pourquoi *insinuer?* Je n'ai qu'à raconter. N'ai-je pas » entendu dire (par M. Pitt) dans la seule séance de » la session dernière, où je me suis trouvé, que *la réussite* » *des négociations de Lille n'eût pas été à desirer, et* » *qu'elle avait été suffisamment avantageuse en ce qu'elle* » *avait contribué à nous donner un solide système de* » *finances.* D'après cela j'avoue que j'apprends avec » effroi et douleur, la nouvelle d'une autre négociation » manquée; *car personne n'a douté de la sincérité des* » *offres faites par la France au mois de janvier dernier.* » Une si belle occasion de faire la paix ne se présentera » pas sans doute de long-tems, et je crois que, si elle se » présentait, les ministres la perdraient encore. » *Moniteur* du 30 vendemiaire an 9.

vous plaindre (1) de ce que Bonaparte, en écrivant au roi d'Angleterre, *n'a pas proposé même de traiter de la paix sur les bases proposées à Lille par lord Malmesbury*, bases qui n'étaient qu'un piége.

Bonaparte se montre-t-il pacificateur généreux ? vous le traitez de nouvel *Apius Claudius* (2). Plus loin, en rappelant avec mauvaise foi une de ses lettres à l'armée, vous le qualifiez d'*empereur romain* (3) : il n'y a pas jusqu'à sa lettre écrite à Brune, pour punir les chefs rebelles de la Vendée, qui n'allume votre bile politique, tant les intéressans Vendéens sont chers à vos gouvernans anglais !

Quand vous cherchez à faire improuver (4) par les Français le style de la lettre écrite par Bonaparte au sénat de *Hambourg*, vous essayez de pallier le crime de vos commettans et la violation du droit des gens, qui a fait livrer le malheureux Napper-Tandy à vos ministres, ou plutôt à ses bourreaux ; car vous, sir d'Yvernois, ne pouvez ignorer

---

(1) Page 201.
(2) Page 206.
(3) Page 209.
(4) Page 205.

que

que si la lâcheté des gouvernans est un crime de lèze-dignité nationale, la servile condescendance d'un sénat pour des ministres étrangers est la plus honteuse violation de la liberté publique et civile, ainsi que du droit primaire et hospitalier des nations.

Bonaparte nomme-t-il aux fonctions municipales en vertu de la constitution de l'an 8 ? vous appelez ces nominations un *envahissement ridicule* (1) *et la faute qui signala le début de Bonaparte.*

S'agit-il du rapport de l'arrêté de déportation lancé par les Consuls provisoires contre soixante républicains aigris par le 18 brumaire (arrêté qu'on sait bien n'être pas l'ouvrage de Bonaparte) ? vous nous dites (2) que c'*est Bonaparte qui, révoquant son arrêt fulminant, se donne à peu de frais le mérite de la clémence, et qui, en publiant la rétractation des chefs, porte à leur parti un coup plus terrible que s'il les avait fait fusiller le 18 brumaire.* Oh ! que vous avez de regrets, tendre d'Yvernois, de ce que cette fusillade de républicains n'a pas eu lieu, et de ce que Bonaparte, cédant au mouve-

(1) Page 205.

(2) Page 196.

ment de sa justice naturelle et à l'opinion publique, a rapporté cette fausse et barbare mesure, qui ne pouvait être agréable qu'à vos commettans britanniques et à leurs fidèles amis en France !

Quand vous parlez de Bonaparte organisant le ministère, vous dites (1) que *le choix de ses ministres fut généralement approuvé, celui de Gaudin plus qu'aucun autre;* et dans la page 166 vous dites, en attaquant le cautionnement exigé des receveurs-généraux, que *Gaudin a oublié que la plus grande partie des impôts directs se lèvent aujourd'hui en nature ou s'acquittent en bons, et que demander aux percepteurs des inscriptions négociables, c'est demander qu'ils perdent 33 pour 100.*

A la page 160 vous accusez le ministre Gaudin d'avoir proposé le *rachat des rentes par les débiteurs au denier 15.* — A la page 158 vous attaquez le ministre Gaudin *sur les 150 millions d'inscriptions foncières qu'il a proposées.* — A la page 144 vous critiquez le choix de Gaudin pour le ministère des finances, en disant que, *dans cette place, les demi-lumières ne sont guère moins dangereuses que l'ignorance totale;* et puis vous ne cessez de

(1) Page 197.

le déchirer dans les pages 164 et 165, en disant qu'*il ne fait que rappeler les opérations fiscales de l'ancien régime*. — A la page 186 vous lui imputez d'avoir *proposé une banqueroute, en portant l'ordre du 5 janvier aux receveurs des provinces, de cesser tout paiement des délégations accordées*. C'est ainsi que vous réfutez vos injures par vos contradictions.

Jetez-vous quelques réflexions sur le 18 brumaire? vous nous dites (1) que *ce qui prouve combien fut populaire la révolution de Saint-Cloud, c'est qu'en moins de six jours le tiers consolidé doubla presque de valeur;* et à la page 136 vous dites ces mots : *Je soutiens que l'attentat du 18 brumaire, comme ceux du 18 fructitor et du 30 prairial, fut principalement dû aux progrès rapides du déficit.*

Quand vous voulez exciter l'opposition du tribunat contre les lois proposées, vous rappelez que *la proposition du rachat des rentes fut rejetée le 17 mars dernier, par 59 voix sur 89, parce que les citoyens français ne parurent pas, aux tribuns, être encore disposés à recommencer un cours de droit féodal* (2) ; et ensuite, oubliant à la page 173

(1) Page 142, chap. 8, au commencement.

(2) Page 162.

ce que vous avez dit contre la féodalité, vous cherchez à exciter toutes les classes de la société contre Bonaparte, en disant: *Si la victoire lui reste, l'essai qu'il tente aujourd'hui sur les notaires et les avocats, s'étendra bientôt sur les banquiers, les agens de change, les orfèvres, les médecins, les chirurgiens, et sous ces auspices la France reverra tôt ou tard la* RÉSURRECTION DES DROITS FÉODAUX, *le retour des jurandes, le monopole des professions et l'accomplissement de cette prophétie que prononça Rewbell peu de jours avant de prendre place au directoire :* « Les » révolutions succèdent aux révolutions, et » l'on finit par se retrouver au point d'où l'on » est parti..... » Cet art perfide des courtisans et des écrivains mercenaires est connu, de jeter la confusion dans toutes les pensées, le désordre dans tous les esprits, et de sonner ainsi le tocsin de la calomnie contre les opérations les plus utiles et les intentions les plus louables d'un gouvernement qu'on s'efforce de dépopulariser ou de renverser; mais vos efforts seront vains, sir d'Yvernois : ce n'est pas sur le libelle ministériel que vous avez *signé* à Londres, que les Français détruiront toutes les grandes et solides espérances qu'ils ont conçues du gouvernement

des Consuls. Ils ont déjà improvisé des armées, organisé la victoire, gagné des batailles décisives en Allemagne et en Italie, accéléré les négociations de la paix, appaisé les besoins pressans de l'intérieur, régularisé les opérations du trésor public, éteint le feu des dissentions civiles, et assuré, dans le cours d'une seule année à peine révolue, plus de prospérités, plus d'améliorations que l'ancien gouvernement n'en aurait pu réaliser dans plusieurs années consécutives de paix.

Quand vous essayez de décourager le peuple français, vous lui dites que *Bonaparte mérite d'être jugé avec sévérité, mais bien moins sur l'extravagance des édits bursaux qu'il fit enregistrer, que sur sa présomption en saisissant le gouvernail lorsque tout était épuisé ou dissipé;* et cependant, dans les chapitres qui précèdent cette phrase amère et injuste, vous tâchez d'accabler la représentation nationale du 18 brumaire, en disant de Bonaparte (1), que *tout était perdu si les destinées de la République n'avaient permis que ce général fût déposé à tems sur nos rivages pour nous tirer de cette crise politico-financière.* — A la page 139 vous avouez

(1) Page 119.

que *tous les yeux se tournèrent vers Bonaparte, à son arrivée, comme sur le seul homme qui, par le double ascendant de son caractère et de sa gloire, pouvait dominer toutes les basses rivalités, et saisir d'une main ferme les rênes du gouvernement et négocier la paix.* . . . . Votre système est donc évident : c'est celui de tout décrier, de tout perdre, de tout diffamer, afin que la France soit sans gouvernement et sans gouvernans ; votre système est la mauvaise foi la plus déhontée. . . . .

A chaque page se montre votre manière perfide et contradictoire de louer et de blâmer, d'accuser et d'absoudre, d'appaiser et d'irriter. Selon vous, les royalistes disaient (1), en passant sous les drapeaux de Bonaparte : *Cet homme a tué la royauté.* Et deux pages plus haut (2), vous vous écriez que *les constituans* trouvèrent tout naturel que *l'illustre guerrier se fût réservé l'initiative des lois* EN S'EMPARANT DU TRÔNE.

Plus loin vous encouragez les classes *bourgeoises* à se rallier autour de Bonaparte, à cause de sa victoire sur les *jacobins ;* et vous

---

(1) Page 199.

(2) Page 197.

faites dire aux classes inférieures, que vous appelez *le petit peuple*, qu'*il se félicite d'avoir un roi sans la tache de l'hérédité* (1). On voit bien par ces efforts, multipliés autant qu'ils sont ridicules, que vous voudriez bien nous royaliser à votre manière, et décrier en même tems, sous des dénominations royales, le héros qui a formé la généreuse entreprise d'arracher la République à sa ruine, d'empêcher la France de perdre sa liberté, de faire jouir le peuple des véritables bienfaits de la révolution, et d'éloigner à jamais d'un peuple libre le souvenir d'un trône déshonoré et le retour d'une dynastie oppressive.

Mais ces contradictions paraissent faibles auprès de celle qui concerne les auteurs de la guerre civile de l'ouest. A la page 207 vous reprochez à Bonaparte *le style de cette dépêche qu'il adressa au général Brune, en l'envoyant combattre les insurgés de la Vendée : Que j'apprenne bientôt que leurs chefs ont vécu; tel est*, dites-vous, *le ton d'empereur romain qu'il prenait avec ses proconsuls :* et cependant c'est vous, sir d'Yvernois, qui n'avez pu refuser, dans la page 200, cet hommage à la vérité : « *La*

(1) Page 200.

» *promptitude avec laquelle Bonaparte ar-*
» *rêta l'incendie de l'ouest, lui fit d'autant*
» *plus d'honneur, qu'il y réussit plutôt par*
» *L'APPAREIL de la force, que par L'EMPLOI*
» *de la force elle-même, et qu'il y associa*
» *la mesure la mieux combinée, pour calmer*
» *la grande masse du peuple. Il lui rendit*
» *ses prêtres, fit r'ouvrir les églises et pro-*
» *clama la liberté des cultes.....* »

Avec quel art machiavélique vous louez Bonaparte au commencement d'une page (1), pour le diffamer à la fin de cette même page ! *Bonaparte*, dites-vous, *sentit que les Français n'avaient été au devant de son joug que parce qu'ils le considéraient comme le seul homme capable de leur donner la paix;* et quelques lignes plus bas vous vous écriez avec amertume : *Quelle nation, que celle qui embrasse tout-à-coup comme un ange de paix l'exterminateur de vendemiaire, celui qui venait de sacrifier tant de milliers de Français pour marcher sur les traces d'Alexandre-le-Grand !* Voilà bien les expressions du royalisme en France : il ne cesse de blâmer également le 13 vendemiaire et l'expédition d'Egypte.

---

(1) Page 202.

Rien n'échappe à d'Yvernois, ni les tribuns qu'il cherche à irriter, en les représentant comme *muets*, ni les gens-de-lettres qu'il tâche de dégrader en leur attribuant des flatteries serviles. *Bonaparte*, dit-il, *étouffa avec une extrême facilité le premier germe d'opposition qui se manifesta dans la nouvelle assemblée délibérante. — A en croire les savans et les gens-de-lettres que Bonaparte eut grand soin de caresser, Bonaparte les ramenait au règne d'Auguste* (1).

Et puis, attaquant plus directement Bonaparte lui-même, *non-seulement*, s'écrie le libelliste anglais (2), *l'usurpateur était un étranger ou considéré tel par les Français, mais dès ses premiers pas il laissa percer son mépris pour eux, et la ferme intention de leur retirer par degrés le peu de droits qu'il avait d'abord consenti à leur laisser. C'est ainsi qu'il supprima près d'une centaine de papiers périodiques, et en fixa le nombre à quatorze.....*

Que de fiel et de ruse dans ce peu de paroles! comme si l'on pouvait oublier que la Corse a été déclarée former partie intégrante

---

(1) Page 202.

(2) *Ibid.*

du territoire français par des décrets solennels de l'assemblée constituante : comme si l'on pouvait désormais réputer étrangers en France les Corses, pas plus que les Belges, pas plus que les habitans des Pays-Bas, du Mont-Blanc, du Mont-Terrible, des Alpes maritimes et des départemens de la rive gauche du Rhin. — Quand est-ce donc que Bonaparte vous a paru *réputé étranger par les Français ?* Est-ce quand, à la tête de l'artillerie de siége, il reprenait les forteresses qui dominent Toulon, et chassait, de concert avec le célèbre *Dugomier*, les Espagnols et les Anglais de ce port que leur or avait conquis ? Était-il réputé étranger, lorsque, l'an 2, visitant les batteries des côtes de la Méditerranée, il prévenait l'invasion de nos frontières maritimes par les forbans britanniques ? Était-il réputé étranger, lorsqu'en l'an 4 et en l'an 5, à la tête de l'armée d'Italie, il repoussa, par des prodiges de valeur et de tactique, au-delà des montagnes du Tirol, les troupes *autrichiennes soldées par les Anglais, et qu'il força la Maison d'Autriche* à recevoir la paix à *Campo-Formio ?* Était-il considéré comme étranger, lorsqu'à la tête de 40 mille braves de l'armée d'Italie, il allait conquérir Malte, fermer aux Anglais une des grandes routes de l'Inde, et

arrêter l'usurpation britannique dans cette belle partie de la Terre? Était-il réputé étranger par les Français, lorsqu'à son retour sur nos rivages, des acclamations universelles de joie et d'espérance l'ont accueilli à Fréjus et accompagné à Paris? Était-il réputé étranger par les Français et considéré comme *usurpateur*, lorsque le peuple français a accepté, par plusieurs millions de votes, la constitution qui l'établit nominativement premier Consul de la République? Ah! puisse la France posséder un grand nombre d'étrangers de ce genre, et nous cesserons de nous plaindre des calamités, des conspirations, des troubles, de réactions et de l'immoralité vénale qu'a déversés sur nous, depuis dix années, l'exécrable parti de l'étranger dont vous êtes l'écrivain.

Pour vous, sir d'Yvernois, qui, au nom de l'Angleterre, prodiguez à Bonaparte le titre d'*étranger en France*, desirant vivement prouver combien vous méritez d'être *naturalisé en Angleterre*, vous ne vous occupez que de trouver un usurpateur en France. A la manière de vos concitoyens les Anglais, vous ne voyez que *Cromwel* partout. Vous voudriez bien que les Français, trop souvent conduits par des calomnies et gouvernés par

des mots, détruisissent leur forme de gouvernement actuel. C'est pour cela que vous excitez par des paroles d'usurpation et de violence publique la légéreté des Français, que vous irritez leur vanité, que vous attaquez de mille manières cauteleuses et perfides toutes les opérations de Bonaparte ; comme si les Français ne jouissaient pas, depuis plus de dix mois, du calme le plus parfait, du règne paisible des lois et de la protection tutélaire d'un gouvernement fort et sage, modéré dans les mesures et énergique dans les vues ; comme si l'on pouvait desirer, pour prouver l'existence d'un gouvernement régulier et stable, une autre marche et une autre attitude que celle que le gouvernement républicain a prise aux yeux de l'Europe depuis l'établissement du consulat.

C'est aussi dans la vue d'exciter la confusion et le mécontentement parmi nous, que vous vous érigez en défenseur de la liberté de la presse en France, vous l'apôtre du despotisme ministériel en Angleterre, vous le flatteur mercenaire de M. Pitt qui porte chaque jour atteinte aux libertés anglaises. Votre intérêt pour les cent journaux de l'étranger est vraiment digne de remarque. Il fallait donc, pour arriver plus promptement à la

paix générale et plus sûrement à la tranquillité de l'intérieur, laisser résonner à nos oreilles crédules les cent trompettes de la contre-révolution, de la réaction et du royalisme soldé par l'étranger. Il fallait, selon vous, laisser impunies les cent bouches de la calomnie, qui chaque jour distillaient parmi nous le poison, la diffamation et la désobéissance. En un mot, il fallait maintenir la licence de la presse, organisée par les Anglais, afin de respecter la liberté de la pensée voulue par les Français. Quant à moi, qui aime la liberté de la presse par-dessus tout (1), et qui en ai fait profession publique, parce que je la regarde comme le *palladium* et la mère de toutes les libertés civile, politique et domestique, je rends graces au gouvernement qui a réduit, *pendant la guerre*, le nombre de jour-

(1) Qu'il me soit permis de déposer ici le démenti formel que je donne aux libellistes d'Angleterre et de France, qui ont imaginé et répété que j'étais *censeur des journaux, avec vingt mille francs d'appointemens*. Je ne connais pas un tel genre de fonctions : je suis peu propre à censurer, même les journaux, quoique j'aie été victime des plates calomnies dont souvent ils alimentent la crédulité publique. Je n'ai jamais reçu d'indemnités ou de salaire que du peuple français, quand j'avais l'honneur d'être membre des assemblées nationales.

naux, c'est-à-dire, diminué les chances de la royauté, les armes de la calomnie et les moyens de troubles (1). N'oublions pas qu'après le 9 thermidor, c'est à des journaux licencieux et mensongers, c'est à des feuilles perturbatrices de la raison publique et à ces honteux dépôts de la malignité humaine que nous devons imputer ces réactions liberticides qui ont dégradé en France tout sentiment de liberté publique, toute jouissance de liberté civile, et surtout cette moralité compatissante et secourable qui est le lien le plus assuré de la société et le plus précieux résultat de la civilisation.

Mais, fidèle à votre tactique de tout blâmer, de tout détruire, de tout diviser, vous ne vous contentez pas de reprocher à Bonaparte la suppression des cent journaux de la royauté; vous en prenez prétexte pour attaquer la constitution de l'an 8 (2), à qui vous reprochez aussi d'avoir négligé de faire mention de cette liberté d'écrire. Ainsi vous frappez toujours deux coups à la fois : vous accusez Bonaparte d'un acte arbitraire en

---

(1) J'excepte de cette dénomination entr'autres, le journal des *Hommes-Libres* et le journal du *Bien-Informé*.

(2) Page 204.

réduisant nos journaux trop nombreux, et vous accusez la constitution de son silence sur la liberté de la presse.

Vous appitoyant ensuite sur les Français qui vous intéressent *jusques et incluse* la contre-révolution royale, vous dites (1) que *cette malheureuse nation est effrayée des inconvéniens et des abus de ses propres choix, tant la tyrannie populaire semble l'avoir préparée et mûrie pour la tyrannie militaire.* Ah ! que votre génie a fait un sublime effort en dégradant ainsi tout à la fois la représentation nationale, la souveraineté du peuple, l'autorité des Consuls et la gloire des armées !

Il n'est pas jusqu'aux malheureux noirs des colonies occidentales qui ne soient l'objet de votre colère philantropique et de vos reproches adressés à Bonaparte : *Quoi de plus inconsidéré*, dites-vous (2), *que la dépêche qu'il adressa aux nègres de Saint-Domingue pour leur garantir la liberté et l'égalité, sans considérer s'il ne faudra pas un jour les soumettre au moins à une demi-servitude pour les ramener au travail, et si ce n'est pas élever gratuitement un obstacle invincible*

---

(1) Pages 204, 269 et 285.

(2) Page 205.

à la restitution des îles dont les Anglais se sont emparés.

Admirable théorie! vous reprochez à Bonaparte de ce qu'il a élevé (1), par sa lettre au roi d'Angleterre, *un obstacle invincible au retour du roi, du chef légitime des Français*, en jugeant les Bourbons comme ils le méritent, et vous lui reprochez de ce qu'il a élevé un obstacle à la paix générale par la promesse de maintenir la liberté des noirs dans les colonies. Ainsi vous ne voulez nous *octroyer* aucune liberté sur les deux hémisphères : il faut, pour vous satisfaire, établir la servitude royale des blancs en France, et la servitude coloniale des noirs à Saint-Domingue. Peu vous importe que l'illustre nom de Bonaparte s'associe dans les Indes à la liberté des malheureux nègres : vos marchands de sucre et vos trafiquans d'hommes en ont pensé autrement; et comme, dans la langue usurpatrice du gouvernement anglais, *ce qui est bon à prendre est bon à garder*, vous nous annoncez, en nous reprochant d'avoir fermé le marché des noirs dans les Antilles, le prétexte diplomatique et commercial dont se servira le ministère britannique pour

(1) Page 208.

garder

garder toutes les îles dont il s'est emparé pendant la guerre. Excellente manière de raisonner, sans doute, et qui méritait bien d'être employée par sir Francis d'Yvernois!

Enfin, pour clorre cette carrière de contradictions politiques et oratoires, il suffit de montrer celle-ci : est-il question du rappel des proscrits du 18 fructidor, rappel dicté par le respect des lois sociales et de l'humanité? Bonaparte n'a fait, selon d'Yvernois (1), que *mettre les fructidorisés en face de leurs proscripteurs, afin de les surveiller et de les contenir les uns par les autres* (2).

---

(1) Page 196.

(2) Vous reprochez à Bonaparte d'avoir *dit que l'attentat du 18 fructidor avait porté un coup mortel à la constitution de l'an 3, tandis que cette journée était son œuvre et sa victoire, dont tout lui appartient, le plan, les moyens, l'exécution, mais surtout le profit* (*).

Sans doute le 22 floréal a bien plus violé la constitution que ne l'ont fait le 18 fructidor et le 30 prairial; sans doute l'avilissement profond de la représentation nationale, dans la journée du 22 floréal, a été plus funeste à la liberté publique, que la *révolution du palais* faite le 18 fructidor, et que la *révolution d'eunuques* faite le 30 prairial. Ces vérités sont depuis long-tems senties par la masse de la nation française. Mais dire que le 18 fructidor est la victoire et l'œuvre de Bonaparte, c'est trom-

(*) Page 125.

Aussi, dit-il, *les jacobins sont-ils placés dans une situation si périlleuse, que, selon toute apparence, ils seraient aujourd'hui les premières victimes de la catastrophe de Bonaparte.*

Ainsi s'évanouissent sous la plume de sir d'Yvernois, les sentimens de justice et d'humanité qui ont fait rappeler les proscrits le premier jour du consulat de Bonaparte, le

---

per l'histoire et altérer tous les faits connus des contemporains. Qui ignore, en effet, que ce fut la majorité du directoire qui organisa le 18 fructidor; que ce furent les trois directeurs qui abusèrent si violemment de cette journée nécessaire, libératrice pour la République, mais oppressive pour la représentation nationale? Qui ignore que ces déportations arbitraires, ces proscriptions barbares, ces supplices sans accusation et sans jugement, furent prodigués par quelques hommes ivres d'un succès inespéré, et que les passions vindicatives firent leur grande part de cette journée, qui ne devait qu'arrêter la République sur le penchant de la monarchie? Oh! combien cette époque eût pu éclairer le peuple français sur ses droits et sur les projets de ses ennemis, sur les intrigues de quelques représentans et sur le despotisme de quelques directeurs, si, à des vaisseaux déportateurs, le corps législatif, s'emparant de cette révolution nécessaire, eût eu assez d'énergie pour substituer un tribunal national! Il n'y a jamais de bon que la justice et les formes qui en garantissent l'exercice à tous les citoyens.

Mais Bonaparte, vainqueur en Italie, et envoyant au

5 nivôse de l'an 8. Ces proscrits ne sont plus, aux yeux du libelliste anglais, des citoyens condamnés sans jugement et rappelés dans leur patrie : ce sont des espions, des surveillans de leurs proscripteurs. Et non content de leur faire jouer dans son libelle ce rôle odieux, il annonce, il organise d'avance le meurtre des républicains, si les jours de Bonaparte étaient menacés ou s'il cessait de

---

directoire les pièces de conviction de la conspiration ourdie, par le royalisme, au dedans et au dehors de la France, n'avait jamais demandé des proscriptions à la place des jugemens, encore moins des déportations en masse à la place des examens partiels, encore moins la violation ouverte de la constitution et la honteuse oppression de la représentation nationale. Le plan du 18 fructidor, les moyens, l'exécution et le profit furent entiérement le domaine des trois directeurs : le corps législatif ne fut même que l'instrument des haines directoriales, et l'enveloppe législative que le pouvoir exécutif voulut donner à ces proscriptions multipliées.

Le profit politique qui résulta de cette journée fut tout en faveur du directoire, qui extorqua cette loi de *majesté* qui, le 19 fructidor, lui donna une dictature extraordinaire sur les pensées et sur les écrits : de là naquirent bientôt *l'infâme banqueroute des deux tiers*, l'ultra-révolutionnaire projet de chasser de France tous les ex-nobles, la tyrannie sur la presse, le système de perfectionner la constitution en la violant de nouveau, et l'organisation anarchique des scissions électorales. Voilà les beaux ré-

vivre. Ah! voilà sans doute la mesure des espérances du gouvernement anglais. Il est dès long-tems connu, ce secret plein d'horreur, qui tend à préparer des troubles, à organiser des crimes parmi nous, en cachant la main qui dirige le coup, et en calomniant pendant l'orage les citoyens paisibles ou innocens dont on veut se débarrasser. Mais le premier Consul a une vue perspicace et profonde :

---

sultats de cette journée ; voilà les profits qui en découlèrent: étaient-ils pour le général en chef de l'armée d'Italie ?..... Vous êtes donc plus imposteur que les journaux de ce tems-là, véridique d'Yvernois ; et voilà précisément comment les écrivains du gouvernement anglais écrivent l'histoire.

Vous ne rougissez pas de dire que le 18 fructidor est le plan, l'œuvre et le profit de Bonaparte. Dites mieux : vous voudriez le faire passer pour un proscripteur ; vous voudriez déverser sur lui l'odieux des déportations de cette époque désastreuse. Vous avez donc oublié que Bonaparte est celui-là même qui a fait rentrer en France tous les déportés de fructidor ; ce qu'on n'aurait jamais obtenu du directoire, seul auteur de ces odieuses proscriptions : vous avez donc oublié aussi que, lors du 18 brumaire, c'est Bonaparte seul qui a fait rapporter ce barbare arrêté de déportation que des hommes lâches et vindicatifs avaient dressé. Non, celui qui a brisé les tables de proscription du 2 germinal, du 18 fructidor et du 18 brumaire, n'a jamais voté ni inspiré les déportations arbitraires et tyranniques qui, à ces trois époques orageuses, ont dégradé notre révolution.

des magistrats intègres veillent sur la République en défendant les citoyens fidèles ; et le cabinet de Saint-James sera encore une fois déjoué dans ses trames assassines et réactionnaires.

Il me reste à parcourir rapidement votre système dépréciateur sur les mesures de finance adoptées par Bonaparte, et à répondre à votre grand argument de notre *déficit* et de son influence sur ce que vous appelez *la délivrance de l'Europe*.

TROISIÈME PARTIE.

Quant à l'administration intérieure depuis le consulat de Bonaparte, administration dont la censure faite avec tant de mauvaise foi, forme le principal argument de votre écrit, il me suffirait de vous analyser vous-même pour vous réfuter. Mais il vaut mieux dévoiler vos intentions perfides, pour que votre critique sur la marche financière et administrative du gouvernement des consuls s'évanouisse bientôt et sans retour.

1°. Vous décriez toutes les mesures fiscales qui peuvent nous aider à soutenir une guerre entreprise pour la cause la plus juste qui fut jamais, l'*indépendance nationale*, et vous

nous en insinuez d'autres qui peuvent rendre le gouvernement républicain odieux au peuple et rappeler le système fiscal des rois (1); n'est-ce pas là votre but constant ?

2°. Quand vous parlez de la proposition faite au corps législatif dans sa première session, de faire suppléer aux titres des rentes foncières par des documens et des preuves testimoniales, vous vous écriez (2) qu'*il ne sera pas si difficile qu'on le dit, de remettre un jour en lumière les titres des vrais propriétaires français* (LES SEIGNEURS FÉODAUX).

3°. Quand vous nous parlez des impôts à remettre en France, vous vous affligez de ce que Bonaparte n'a pas osé solliciter un impôt sur le sel (3), *qui eût été à lui seul beaucoup plus productif que tous les expédiens fiscaux* que vous passez en revue.

4°. Quand vous parlez des dépenses de la constitution de l'an 8 (4), vous dites que *cet essai de législation nous fait le présent le plus funeste de l'égalité absolue, par l'ad-*

---

(1) L'impôt de la gabelle, page 162.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Page 307.

missibilité de tous les citoyens aux emplois publics, et quelques pages plus haut (1) vous nous dites que *la loi des cautionnemens détruit l'égalité constitutionnelle, en excluant le mérite pauvre des emplois du fisc.* Ainsi, tantôt vous nous vantez l'avantage qu'a l'Angleterre de n'avoir que des fonctionnaires riches de leurs propriétés, et tantôt vous vous appitoyez sur ce que la France ne peut employer dans les fonctions fiscales le mérite indigent.

5°. S'agit-il des cautionnemens exigés des receveurs - généraux afin d'alimenter le trésor public pour les besoins de la guerre ? sir d'Yvernois s'élève contre cette *vénalité des charges qui avait singuliérement contribué à énerver legouvernement monarchique* (2).

6°. S'occupe-t-il de l'emprunt forcé sur les notaires, gens de loi et greffiers ? sir d'Yvernois ajoute qu'*avant de mettre à l'encan des places de judicature ou toutes autres, il faut trouver le double secret d'y attacher des honoraires attrayans, et de les*

---

(1) Page 169.

(2) Page 164.

acquitter à époques fixes (1). *Jusques-là*, dit-il, *quels citoyens seraient assez imbéciles pour payer au prix de l'or le privilége de se dévouer au service public ?* Mais pendant que vous censuriez nos formes nouvelles de taxes, elles s'établissaient paisiblement, elles alimentaient le trésor public et l'armée qui repoussait vos *invincibles* alliés.

7°. Vous vous récriez contre la *taxe de guerre* que vous appelez une *augmentation inconsidérée d'un dixième sur l'impôt foncier*, comme si nous ne devions pas nécessairement et religieusement fournir aux frais d'une aussi longue guerre, surtout quand nous en entrevoyons le terme, et qu'elle est défensive et juste comme la liberté du peuple qui en est le motif ; mais l'*emprunt forcé* était mille fois plus désastreux que ce dixième réparti sur tous les propriétaires ; mais la *surcharge des frais de garnisaires pour environ 50 millions* est un abus plus criant, dénoncé au gouvernement par tous les conseils-généraux d'administration départementale ; et cet abus, étranger à la taxe de guerre, influera sans doute sur un meilleur mode de perception et sur la diminution du principal de

(1) Pge 170.

l'impôt foncier. D'ailleurs, il vous sied bien, à vous, écrivain d'un gouvernement qui n'a pas craint d'exiger chaque année une taxe extraordinaire du dixième sur tous les revenus (*income tax*), c'est-à-dire, de 200 millions sur un territoire et sur une population bien au dessous de celle de la France ; il vous sied bien de venir critiquer notre taxe de guerre, qui n'est qu'un dixième sur le seul impôt réel d'un territoire immense et fertile! Portez donc plutôt la réforme et l'économie dans votre propre administration, au lieu de venir jeter le mécontentement et le murmure chez vos voisins ; mais un Anglais doit être naturellement mécontent de toutes les opérations quelconques qui peuvent donner de l'argent et des ressources au gouvernement républicain pour terminer honorablement la guerre de la liberté : ainsi toutes vos censures sur notre système financier doivent nous encourager de plus fort à chercher tous les moyens propres à remplir le trésor public. Ce n'est pas un mauvais système en finance, que celui qui ne détruit point les moyens de réproduction et qui alimente une guerre légitime, pourvu que la victoire et la paix en soient le résultat. La guerre est un état violent et extraordinaire qui ne permet ni

toute la régularité ni toute la modération qui est la suprême loi des contributions dans les tems ordinaires.

9°. Vous craignez que le gouvernement ne retire de l'argent de la vente des maisons réservées à Paris, ainsi que des marais salans de l'ouest, et dans cette crainte vous vous écriez que *ces propriétés sont dégradées*, et qu'elles ont perdu 10 pour 100 de leur valeur chaque année; et vous invoquez encore *la main destructive des faux acquéreurs* (1); c'est ainsi que vous qualifiez ceux qui, liant leur sort à celui de la République, acquièrent les biens nationaux.

10°. Aucune de nos opérations fiscales ne peut trouver grace devant vous. Vous nous reprochez la négociation des rescriptions des receveurs-généraux à époques fixes, et vous nous accusez d'*anticiper ainsi nos revenus, comme l'a fait la monarchie*. Vous nous le pardonneriez bien sans doute, si ce résultat devait être aussi funeste à la République; mais réfléchissez à la différence essentielle qui la distingue : c'est que la royauté anticipait les revenus de l'État pour ses dilapidations, pour ses vices et pour sa dégénération

(1) Page 163.

politique, au lieu que la République n'anticipe que pour terminer la guerre la plus désastreuse, et asseoir sur tant de ruines une paix honorable et solide pour toutes les nations européennes.

11°. Il fallait bien s'attendre que l'établissement de notre *caisse d'amortissement* n'obtiendrait pas votre suffrage. L'agent littéraire de M. Pitt pourrait-il donc approuver le gouvernement républicain, quand il organise le service régulier des arrérages de la dette publique et les moyens de l'éteindre graduellement?

Vous voulez décrier notre banque d'amortissement, en la comparant à une semblable banque établie en Angleterre ; mais il n'y a nulle similitude entre la position financière des deux nations, et nulle proportion entre la dette publique des deux États. Qu'y a-t-il de commun dans les moyens qui doivent amortir un capital de 1,600 millions et un capital de 11 milliards ? Est-ce à Londres ou à Paris, que sont les plus pressans besoins de diminuer ou d'amortir la dette publique? Duquel de ces deux États la ruine est-elle le plus imminente, sous le rapport de la dette nationale et des moyens d'amortissement ? Quelle parité de situation financière existe-t-il entre le gouvernement anglais, obligé de payer 475

millions d'intérêts de la dette publique, et la République française, dont la charge en ce genre d'intérêts n'excède pas 115 millions ?

Vous vous plaignez de la modicité de notre fonds d'amortissement ; mais songez que l'intérêt de notre dette n'est qu'une fraction des revenus ordinaires de la République, et que, dans une pareille situation financière, trop amortir serait aussi trop nuire à la circulation des richesses nécessaires à une grande population ; au lieu que chez vous, l'intérêt de la dette absorbant plus des trois quarts de vos revenus ou impôts, tout doit presser l'Angleterre d'amortir une dette aussi disproportionnée et aussi énorme.

Telle est cependant, selon vous (1), la *facilité d'en imposer aux Parisiens sur ces matières, que le seul mot de caisse d'amortissement fut pour eux un véritable leurre.* Eh quoi ! vous appelez une tromperie publique en France l'établissement dont vous ne cessez de célébrer les bienfaits en Angleterre ! Quoi ! vous appelez un *véritable leurre* une caisse dont l'influence incontestée a été de faire hausser les contrats de la dette publique et de relever le crédit national !

---

(1) Page 177.

Disons vrai : vous êtes bien affligés à Londres, de ce que nous avons naturalisé à Paris *un plan et un dépôt d'amortissement*, puisque vous le menacez dès sa naissance *du caprice des ministres, de la versatilité des opinions, et de la disposition vraiment nationale à prêter l'oreille aux faiseurs de projets* (1). Vous eussiez bien mieux aimé que ce fût votre Louis XVIII, plutôt que notre consul Bonaparte, qui eût formé parmi nous cette institution bienfaisante et féconde, que vous envisagez, dites-vous, *comme l'un des plus grands bienfaits que les habitans de la France puissent attendre de leur chef légitime* (2). Eh ! quel autre chef plus légitime peut-il donc exister que celui qui, au suffrage unanime et constitutionnel du peuple français, réunit l'honneur d'avoir défendu nos frontières, agrandi notre territoire, et porté la gloire de nos armes jusqu'aux extrémités de l'Afrique ?

12°. Comment aimeriez-vous la *banque de France* et ses succès, après avoir dit tant de mal de l'établissement naissant de la caisse d'amortissement ? Aussi vous nous assurez (3)

---

(1) Page 178.

(2) *Ibid.*

(3) Page 181.

que la France ne pourra parvenir à *établir une banque qu'après la restauration des propriétés et le rétablissement du chef légitime : mais hasarder ou proposer une pareille résurrection avec le système actuel, ce n'est pas seulement faire un cercle vicieux, c'est le comble de la déraison et du délire*..... C'est vraiment une théorie nouvelle en économie politique, qu'il faille rétablir la féodalité des terres, les propriétés décimales du clergé, la vénalité des charges de judicature et de finances, ressusciter en un mot la royauté et ses *bienfaisantes* institutions, avant de pouvoir établir une banque en France. Mais les banques ne sont-elles pas originaires des pays riches de commerce et de liberté ? N'est-ce point à Venise et à la Hollande que nous devons le succès de ce genre d'établissement ? Et qu'a donc de commun la monarchie avec les banques ? Pouvons-nous d'ailleurs oublier que la seule *caisse d'escompte* qui s'était élevée sous nos rois, a été influencée, dévorée, détruite par la rapacité de leurs ministres et par la mauvaise foi du gouvernement monarchique ?

Lisez plutôt les derniers comptes rendus par les régens et les censeurs de la banque de France, et vous verrez que nous n'avons

pas besoin de votre *caisse royal* pour avoir une banque, ni de votre chef légitime pour qu'elle fasse son service, et qu'elle donne de l'activité et de la circulation à ce qui nous reste de commerce et d'industrie après dix années de destructions et de tempêtes politiques.

13°. Les congés révoqués et rachetables donnent encore un prétexte à vos sollicitudes civiques en faveur des Français. Cette mesure, dites-vous (1), *fait marcher de vive force aux armées tout estropié ou malade qui n'a pas cent écus à donner : elle fait de la lâcheté riche un mérite ; et le succès d'une pareille violence tient à la longue habitude des Français, de beaucoup donner à l'arbitraire.* Et cependant, à la page 258, vous êtes forcé de convenir que *Bonaparte a redoublé d'efforts, et que telle a été son activité et celle du ministre Berthier, qu'en moins de six mois il a élevé, équipé et organisé une armée de soixante mille conscrits ou volontaires.* Pourquoi donc vous contredire ainsi, et attaquer une mesure temporaire qui a eu son terme le 24 fructidor de l'an 8 ?

---

(1) Page 182.

14°. Le résultat de votre censure sur l'administration des Consuls est de prétendre (1) que, *malgré le riche déploiement de nouvelles ressources qui a signalé le nouveau règne, l'ancien déficit n'a pas laissé que de s'accroître plus que jamais, dans le tems même où l'on proclamait Bonaparte régénérateur de l'ordre et des finances.* Mais, d'après vous-même, comment Bonaparte a-t-il donc pu lever, équiper et organiser une armée de soixante mille conscrits, si le déficit des finances est augmenté pendant son administration ? Comment, si le déficit s'est accru, se trouve-t-il dans le trésor public des sommes et des valeurs considérables, au moment où des négociations de paix vont s'ouvrir ? Comment, si, comme vous le dites, l'épuisement de la France était entier sous le ministère même de Ramel (2), Bonaparte a-t-il pu soutenir une année dispendieuse d'administration réorganisée et soldée dans toutes ses parties, pourvoir à l'équipement d'une nombreuse infanterie, effectuer et assortir une levée de quarante mille chevaux, faire passer l'armée de réserve et son

(1) Page 194.
(2) Page 213.

artillerie

artillerie à travers les rochers inaccessibles du grand Saint-Bernard, et les passages difficiles du Saint-Gothard et du Simplon, pour reconquérir en quelques heures de combat le Piémont et la Lombardie, avec toutes les forteresses de cette contrée entiérement occupée par les Autrichiens?

Comment avez-vous espéré de nous effrayer du déficit des finances à l'égard de nos armées, lorsque vous convenez vous-même (1) que *le ministre Berthier a réussi à armer les nombreux conscrits, à les équiper et à composer une armée de réserve : c'est sans doute*, ajoutez-vous, *l'opération où le gouvernement consulaire a déployé le plus de supériorité sur celui du directoire.*

Mais comme il vous faut une consolation après cet éloge forcé, vous déclarez (2) que *la difficulté consiste bien moins à lever une nouvelle armée, qu'à assurer à celles qui existent déjà un sort qui empêche à l'avenir toute désertion à l'intérieur;* et dans cette espérance vous vous écriez : *Les armées républicaines ont perdu cette Italie où elles vivaient à discrétion; et on les voit retomber*

---

(1) Page 245.

(2) *Ibid.*

à la charge de la France au moment où ses ressources intérieures étaient plus desséchées que jamais.

Rassurez-vous, sir d'Yvernois, sur vos craintes relativement à la désertion de nos troupes à l'intérieur et sur nos moyens de les entretenir. A l'heure même où vous écriviez votre libelle contre Bonaparte, il remportait la célèbre victoire DE MARENGO ; il rétablissait honorablement l'armée française dans la possession de cette Italie trop longtems occupée par vos alliés ; et l'armée du Danube, commandée par le sage Moreau, s'emparait de l'Allemagne et menaçait Vienne.

Oh ! combien de pages et d'injures de votre libelle sont devenues inutiles et ridicules par cette mémorable journée de Marengo, d'où l'homme célèbre, objet de vos sarcasmes, et que vous traitez sans cesse d'*usurpateur*, écrivait aux consuls, le 27 prairial dernier, ces paroles qui ne furent jamais de l'idiôme de l'usurpation politique : *J'espère que le PEUPLE FRANÇAIS sera content de son armée*..... Votre fameux protecteur écrivait-il ainsi à votre parlement après les batailles de *Dumbar* et de *Worcester?*

---

(1) Page 220.

Dans une autre circonstance, Bonaparte répond aux autorités constituées : *Je mettrais peu de prix à la vie, si je cessais de mériter la confiance de la nation.* Est-ce là le style de votre Olivier Cromwel, quand il répondait aux représentations des communes d'Angleterre : « *Allez apprendre à ceux qui vous* » *envoient, que je les briserai comme j'ai* » *brisé cette montre* (1). »

Il vous faut un degré de foi bien extraordinaire, pour croire qu'avec une aussi solennelle reconnaissance de la souveraineté du peuple et du caractère national de l'armée, vous puissiez encore vous bercer à Londres de la chimère du rétablissement d'un roi en France. Est-ce avec un tel général, avec un semblable Consul, avec des soldats et avec une nation qui ont fait tant et de si longs sacrifices à la patrie et à la liberté, que nous pourrions nous avilir au point de rétablir le despotisme royal? J'en appelle à votre propre sentiment sur les braves qui composent l'armée française (2) : « La désertion qui se montra » dans l'armée d'Italie lors de ses désastres, » ne diminue en rien, dites-vous, son mérite

(1) Vie de Cromwel.

(2) Page 248.

» et sa gloire ; car elle avait épuisé le malheur » bien plus que le courage, et supporté pen- » dant six mois tous les genres de misère avec » une résignation qui l'honore bien davan- » tage que ses triomphes précédens. C'était » une double épreuve à laquelle on n'avait » encore jamais vu résister des soldats fran- » çais. Ils l'ont cependant traversée sans se » laisser décourager par leurs nombreux dé- » sastres, privés de tout, harcelés par un » ennemi trois fois supérieur en cavalerie, » sans cesse aux prises avec le paysan furieux » qui tombait sans pitié sur les traîneurs. Ils » ont été vaincus, mais non mis en déroute. » *Ils ont toujours mérité le tribut d'éloges* » *que leur rendit Moreau en les félicitant* » *sur leur courage, et plus encore sur la* » *confiance avec laquelle ils avaient supporté* » *les privations.....* »

Et ce sont de tels soldats à qui vous avez espéré d'arracher la liberté pour laquelle ils ont tant souffert ! Et ce sont ces républicains éprouvés au feu des combats et accoutumés à toutes les privations, par qui vous avez cru pouvoir faire recevoir un roi, un Bourbon ! Cessez de vous abuser et de calomnier ainsi dix années de sacrifices, de calamités et de courage.

Qui croirait qu'après avoir célébré vous-même les vertus et la bravoure de nos guerriers, vous reprocheriez à Bonaparte *d'avoir cherché à remuer toutes les fibres de l'amour-propre national, en ordonnant d'élever dans chaque département des colonnes où la race des braves verrait leurs noms inscrits* (1)?

Serait-ce encore là un des nombreux priviléges exclusifs de la Grande-Bretagne, d'accorder des honneurs ou des éloges à la mémoire des illustres Français ou des héros de nos armées? Oh! comme votre malfaisant génie empoisonne et flétrit tout ce qu'il y a de grand, d'honorable et de généreux sur la Terre! Les COLONNES DÉPARTEMENTALES, cet unique monument durable élevé par la patrie reconnaissante à ses valeureux défenseurs, vous les regardez comme un simple moyen de remuer les fibres de l'amour-propre, et vous ne savez y associer aucune idée de gloire nationale ni aucun tendre souvenir de famille ou de patrie! Les *honneurs publics* décernés aux guerriers morts pour les lois et l'indépendance de leur pays, vous les regardez comme les *hochets d'un gouvernement*

---

(1) Page 259.

qui a l'esprit de mépriser les hommes tout en les louant (1)!

L'inscription des noms des braves sur le marbre et l'airain ne vous paraît qu'un *moyen de jeter les soldats français sur l'ennemi comme des boulets, en leur promettant des épitaphes dans les gazettes*. O systématique mépris de la gloire et de l'opinion ! quels horribles progrès vous avez fait dans un gouvernement qui salarie d'aussi infâmes écrits ! à quelle horreur et à quelle dégradation l'amour des richesses et la haine des nations peuvent-elles donc porter des ministres et des écrivains !

Ne nous étonnons plus si, après avoir rabaissé ainsi le premier des arts dans le système défensif des peuples et de leurs droits, et après avoir considéré les soldats comme des boulets, le gouvernement britannique n'a plus d'autre morale que de stipendier les chefs des armées et d'organiser dans l'Europe la guerre éternelle.

Ne nous étonnons plus si son écrivain d'Yvernois ne craint pas de souiller sa plume versatile en écrivant ces paroles sanguinaires et atroces, qui sont l'extravagante expression

---

(1) Page 259.

de la politique anglaise : « Toute paix achetée » par le sacrifice d'aucune des provinces con- » quises donnera aux Français la soif d'en » faire de nouvelles..... Tous traités de paix » qui ne se signeront pas sur l'extrême fron- » tière ou qui agrandiront leur territoire, » seront infailliblement le germe d'une guerre » perpétuelle (1). »

Sont-ce bien les usurpateurs des colonies hollandaises qui osent tenir un pareil langage? Sont-ce les ravisseurs de Ceylan et du Cap de Bonne-Espérance, de la Martinique et de Surinam, qui viennent nous accuser d'avoir soif de nouvelles conquêtes, si nous ne rentrons pas dans les anciennes limites de la France royale? Sont-ce les assassins de Typoo (2), dont ils ont envahi l'empire, qui exigent que nous ne signions des traités de paix que sur notre extrême frontière? Le gouvernement anglais est-il donc devenu l'arbitre de l'Univers? Et vaincu tour-à-tour à Ostende, au Helder, à Gênes, à Livourne et sur les côtes de l'ouest, il ose affecter le langage d'un

(1) Page 265.

(2) Les Anglais ont corrompu, à prix d'or, les officiers-généraux de Typoo-Saïb; et avec cette trahison ils l'ont égorgé dans son palais.

vainqueur ! il ose interroger encore la plus riche nation du continent européen, sur ses ressources, sur ses moyens d'alimenter ses soldats ! *Quelque sincère qu'on puisse supposer Bonaparte* (1) *en signant le traité de paix, encore ne devrait-on se fier à sa parole qu'autant qu'il pourrait répondre d'une manière cathégorique et satisfaisante à cette question : Qui* ENTRETIENDRA *vos armées? On va voir combien cela lui est impossible* (2).

Ainsi ces mots, *qui entretiendra nos armées?* sont le dernier cri de guerre que vous faites entendre chez les nations du continent pour les effrayer de la nécessité que vous nous supposez de sortir sans cesse de nos frontières, afin de pouvoir alimenter nos défenseurs.

Qui donc entretenait, sous Louis XIV, 400 mille hommes d'infanterie et 100 mille hommes de cavalerie (3)? Colbert ne retira-t-il pas de la nation française les 375 millions d'extraordinaire que cet état de guerre nécessitait contre une partie de l'Europe?

---

(1) Page 265.

(2) Et d'Yvernois emploie tout le chap. 11 à prouver que les dépenses de la constitution de l'an 8 doivent nous empêcher de nourrir nos armées.

(3) Voyez le siècle de Louis XIV par Voltaire, que cite d'Yvernois lui-même.

Qui donc entretenait, sous Louis XV, ce bataillon quarré qui extermina les Anglais dans l'immortelle journée de *Fontenoy* ?

Qui donc entretenait, sous Louis XVI, cette armée française, dont une partie défendait nos frontières d'Europe, et dont l'autre traversait les mers pour aller secourir les États-Unis opprimés par l'Angleterre ?

Qui donc a entretenu, sous la convention nationale, *quatorze* armées, et soldé environ 1500 mille hommes de toutes armes et de toutes les administrations militaires ? La nation française n'a-t-elle pas dans son sol et dans son patriotisme les fonds immenses qui peuvent être nécessaires au déploiement de la défense nationale contre la coalition des rois ?

La voilà debout, cette même nation qui vous forcera par des victoires permanentes, par la bravoure de sa population et par ses indestructibles richesses, à signer cette paix générale qui vous effraie tant. Et cette nation n'a jamais organisé le pillage, comme vous l'avez fait dans les colonies françaises et bataves, comme vous l'avez fait dans les possessions indiennes de Typoo, comme vous l'avez fait sur toutes les mers.

Votre insatiable avarice nous considère ne rentrant en Italie et en Allemagne que pour

piller les peuples, tandis que l'Europe, plus juste malgré le fléau des dévastations guerrières, prononce que les Français n'ont repris le cours de leurs victoires sur le Danube et sur le Pô, que pour accélérer la paix du Monde, qui ne sera donc jamais signée que par des rois effrayés, des empereurs vaincus, et par l'Angleterre épuisée.

Vous nous reprochez d'user de la maxime du grand Frédéric : — *Qu'il faut nourrir la guerre par la guerre*, et vous écrivez dans votre libelle (1), que *les coalisés ne peuvent hâter l'époque de la chute des Français qu'en les empêchant de nourrir la guerre par la guerre.*

Ainsi donc la paix a cessé, sous les funestes auspices du gouvernement anglais, d'être une convention réciproque inspirée par l'amour de l'humanité, par les intérêts mutuels des nations et de leurs chefs. La paix avec vous n'est plus qu'une conquête de la force armée, et non une stipulation de la raison publique. Aussi, avec quelle amertume vous reprochez à Bonaparte ce mot sublime et vraiment philantropique qu'il adressa à l'armée en ou-

(1) Page 252.

vrant la campagne de l'an 8 : *Soldats de la liberté,* IL FAUT CONQUÉRIR LA PAIX. . . . . *Bonaparte,* dites-vous (1), *s'apercevant qu'il était de toute impossibilité de conduire désormais les Français au carnage, soit en leur proposant de républicaniser l'Europe, soit en leur proposant les richesses de l'Univers, imagine de leur faire adopter le cri de paix pour le cri de guerre.* CONQUÉRIR LA PAIX *! Tels sont les trois nouveaux mots qu'il eut l'art de mettre à l'ordre dans toutes ses armées, et l'on assure qu'ils ne les ont pas moins électrisés que ne le fit autrefois l'Hymne des Marseillais.*

Vous le savez bien, sir d'Yvernois : Bonaparte a fait les plus généreux efforts pour que le torrent de liberté qui avait menacé d'inonder l'Europe, reprît en France son lit naturel et son paisible cours. L'idée de républicaniser le continent est aussi loin de sa pensée, qu'elle l'est des moyens de la France. Le projet de recueillir les richesses de l'Univers appartient bien plus à l'insatiable ambition du gouvernement anglais, qu'à la modération raisonnée de la République française. La seule conquête honorable, digne

(1) Page 260.

de tout gouvernement sage et ami de la civilisation, est la *conquête de la paix*. Après un choc aussi terrible, aussi long, aussi sanglant que celui des peuples de l'Europe, depuis dix ans, tout ce qui porte un cœur d'homme soupire après la paix, sans laquelle il n'y a ni gouvernement tranquille, ni prospérité nationale, ni ordre social assuré. Quand donc ce cri unanime et touchant des peuples épuisés par la guerre pourra-t-il parvenir jusqu'aux îles britanniques, foyer ministériel de tous les malheurs du Monde!....

Ma réponse à votre libelle est déjà bien longue; et je ne vous suivrai point dans les calculs que contient votre dernier chapitre, pour prouver que la constitution de l'an 8 porte avec elle-même le germe de sa ruine, dans la clause d'égalité politique, qui *permet au dernier des citoyens, quelqu'indigent qu'il soit* (1), *d'aspirer à la place de premier Consul.* Personne ne vous croira : *Qui trop prouve, ne prouve rien;* et ce n'est pas à la dixième année de la révolution, et après cinq années de réactions funestes, que s'établit le fanatisme de l'égalité politique dont vous parlez.

---

(1) Page 266, chap. 11.

Votre art est de nous mécontenter, de nous diviser sans cesse sur cette quatrième constitution, comme sur les trois qui l'ont précédée. Votre tâche est de rabaisser les méditations de nos constituans et les travaux de nos législateurs *jusqu'aux calculs étroits du financier;* car vous passez assez légérement sur le principe de l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics, pour vous jeter dans le calcul des sacrifices et des dépenses pécuniaires auxquels cette admissibilité oblige la nation. Mais les contradictions sont votre élément. Vous desirez *qu'on ne donne des places qu'à des propriétaires*, et vous déclarez que *Bonaparte a eu lieu de s'applaudir de conférer des emplois supérieurs à des postulans sans fortune* (1).

Vous desirez qu'on *accorde des honoraires proportionnels et sortables à tous les fonctionnaires, pour garantir de la vénalité ceux qui en sont revêtus* (2), et vous vous plaignez de ce que *notre gouvernement actuel est le seul où l'on ait pu être admis à imposer des conditions sans être contribuable.*

Vous soutenez que, *dans le système de*

---

(1) Page 269.

(2) Page 270.

l'égalité constitutionnelle, il est indispensable d'admettre le plus grand nombre possible de citoyens à partager le GATEAU *de la fortune publique* (1), et vous convenez cependant qu'*une des premières opérations législatives a été de substituer aux nombreux administrateurs des départemens et des cantons, des préfets, des sous-préfets et des conseils de préfecture.*

Vous vous plaignez de ce que la *constitution de l'an 8 a augmenté l'indemnité des nouveaux législateurs et des nouveaux juges* (2), et vous nous opposez *l'économie de l'ancien régime, sous lequel la classe la plus riche de la noblesse briguait et achetait à grand prix l'honneur de servir* GRATUITEMENT *le roi et les citoyens dans la pénible carrière de la législation et de la robe* (3).

Enfin, le *régime de l'égalité politique* est, selon vous, le plus *dispendieux, par la mul-*

---

(1) Page 272.

(2) Page 276.

(3) « Lorsqu'il s'agissait de représenter au dehors une » tête couronnée, il n'était pas rare de trouver des mil- » lionnaires qui aspiraient à l'honneur de se ruiner dans » la carrière des ambassades, » page 280 du libelle de d'Yvernois. Ne voilà-t-il pas un régime bien sage et une diplomatie bien éclairée !

tiplication des magistratures, par la nécessité d'y attacher d'énormes salaires, et par l'impossibilité d'éviter les dilapidations (1); tandis que le régime de *l'inégalité politique, qui n'admet, comme en Angleterre, que les seuls propriétaires aux fonctions législatives et administratives* (2), *vous paraît le régime le moins cher, le seul qui impose aux gouvernans la modération du pouvoir, le seul qui soit en harmonie avec les intérêts bien entendus des non propriétaires, le seul sous les auspices duquel on puisse organiser une responsabilité parfaite et un système d'imposition plein de ménagemens pour les classes pauvres.....*

Ainsi donc le gouvernement anglais, qui passe pour le plus dispendieux de l'Europe, est celui qui doit servir de type à notre économie. Ainsi donc le régime de l'*inégalité* est celui qui rend les citoyens mieux gouvernés et plus heureux, la pauvreté plus supportable et la puissance plus juste; et c'est le ministère anglais qui offre cette touchante image de modération dans les gouvernans, de modestie dans les riches et de bonheur dans

---

(1) Page 285.

(2) Page 290.

les pauvres. Croyez-moi, sir d'Yvernois, supprimez ces tableaux fantastiques et mensongers du régime de l'inégalité politique. Vos maximes ne seront pas plus admises que vos calculs ; et vos absurdes critiques de l'égalité légale ne réussiront pas mieux sous le rapport fiscal, que sous le rapport philosophique.

Quant au choix que vous desirez que le gouvernement fasse parmi les propriétaires pour les diverses fonctions, parcourez le tableau des membres composant nos autorités constituées, nos tribunaux, nos préfectures, nos mairies, nos administrations de tout genre, et voyez si le gouvernement a abusé de ce principe d'égalité constitutionnelle que vous feignez de redouter si fort pour nous. Mais pourquoi voulez-vous, sir d'Yvernois, nous ôter notre constitution de l'an 8, pour nous donner celle de vos maîtres ? Qu'y a-t-il de commun et de ressemblant entre l'Angleterre et la France, soit pour les magistratures, soit pour les finances, soit pour la constitution morale et politique ? Il y a long-tems qu'un philosophe observateur a dit, en parlant de ces deux pays : *Littora littoribus contraria....* Et ce mot est vrai sous tous les rapports.

Comment d'ailleurs, vous qui étiez, en

1782,

1782, à la tête des Genevois pour les démocratiser; vous qui vous faisiez honneur d'être un des chefs du parti populaire au milieu des tempêtes que vous avez excitées dans votre patrie, comment êtes-vous devenu un preux chevalier armé de toutes pièces pour le gouvernement qui opprime les libertés anglaises, qui dévaste le Monde, veut plonger l'Europe dans le néant de la servitude, et punir la France d'avoir aspiré à la liberté? Comment avez-vous pu écrire (1) que *la constitution* de l'an 8 *dédommage les Français des droits politiques qu'elle leur enlève, par le funeste présent de l'égalité absolue?* Comment, avec quelque bonne foi, avez-vous tracé ces lignes perfides: *Si, par impossible, la constitution de l'an 8 pouvait s'organiser chez les Français, elle leur coûterait plus d'un tiers en sus de ce que leur coûtait l'ancienne monarchie* (2), tandis qu'il est prouvé par le tableau des dépenses nationales qu'a fourni le ministre des finances, que le gouvernement consulaire a des dépenses bien inférieures à celles du gouvernement directorial qui l'a précédé, et que la dépense du gouvernement directorial était de beau-

(1) Page 307.

(2) *Ibid.*

coup au dessous des dépenses du gouvernement monarchique (1).

L'étonnement et l'indignation même qu'inspirent vos assertions mensongères, cessent quand on voit le but vers lequel vous avez dirigé tout votre écrit. « *J'affirme*, dites-vous » en finissant, *qu'à la faveur du rétablisse-* » *ment de la monarchie, il serait possible* » *de réduire de moitié les dépenses ordi-* » *naires de la France. . . .* (2). *Le retour du* » *roi légitime en est la première condition,* » *mais non la principale; car celle-ci con-* » *siste dans la possibilité de substituer dé-* » *sormais à la démocratie des égaux l'aris-* » *tocratie des propriétaires. . . . . Je de-* » *mande si, pour rendre le corps de la no-* » *blesse française l'appui du trône et du* » *peuple, il ne serait pas possible et conve-* » *nable de le reconstituer?* (3). . . *Quelqu'é-* » *normes que soient les dépenses du trône,* » *ce serait encore une économie de s'y sou-*

(1) Bonaparte, premier Consul, n'a que 500 mille fr. d'indemnité. — Le dernier roi se plaignait de n'avoir que 25 millions de liste civile, sans compter les plus beaux domaines de la France, qui portaient les revenus de la liste civile à 33 millions.

(2) Page 314.

(3) Page 217.

» *mettre pour éviter le choc des partis et le*
» *retour inévitable des guerres civiles, tant*
» *que la première place, pouvant devenir va-*
» *cante, sera l'aliment continuel des factions.*
» *Ce sont là des dépenses vraiment incalcu-*
» *lables, au lieu que celles de la royauté*
» *peuvent aisément se calculer* (1) ..... »

Puissamment raisonné!.... Sublime politique de la cour de Saint-James! Vous nous parlez sans cesse du rétablissement des Bourbons sur le trône, comme si quelqu'un ignorait en Europe que le gouvernement anglais, qui vous salarie pour écrire des libelles diffamatoires, a la haine la plus invétérée et la plus constante contre cette famille de Bourbon, qu'il appelle aussi *l'irréconciliable ennemie du nom britannique* (2); comme si quelqu'un en France pouvait être dupe de votre perfide et hypocrite attachement pour ces Bourbons détrônés, avilis par vous-mêmes, et que vous retenez en servitude à *Edimbourg* et à *Mittaw*.

C'est cependant ce que vous appelez une *vaste entreprise* (3), de rétablir les pusilla-

(1) Page 320.
(2) Discours de M. Fox, du 11 octobre 1800.
(3) Page 216.

nimes héritiers des antiques despotes de la France. Vous appelez une *vaste entreprise* de remettre en contre-révolution d'esclaves et de fanatiques, cette France qui, en huit années, a effacé par ses exploits militaires les fastes historiques de toutes les Républiques anciennes et des siècles héroïques.

Vous assurez à Bonaparte les *bénédictions de la France*, s'il pouvait s'abaisser au point de courber les Français sous l'humiliante servitude féodale, nobiliaire, sacerdotale et parlementaire.

Eh quoi ! les quatorze siècles de domination héréditaire et d'anarchie monarchique qui ont pesé sur des millions de Français, ne suffisent pas à votre philantropie politique ? Un peuple jadis libre, et qui porta la gloire et la terreur de ses armes jusques dans la Grèce et dans l'Asie, n'a pas été, selon vous, encore assez opprimé par des rois, assez dévoré par des courtisans, assez humilié par des seigneurs, assez embêté par des moines, pour qu'il puisse mettre un intervalle de quelques années entre ses oppresseurs et lui ? Il faut, pour satisfaire à votre haute politique, rétablir *la féodalité de la couronne*, afin que le peuple français passe de nouveau comme un simple héritage ou plutôt comme un vil

troupeau, dans la succession des princes imbéciles ou corrompus que le hasard et le crime peuvent donner à un pays esclave.

Il vous faut, pour pouvoir signer la paix avec la France, qu'elle retourne à grands pas aux droits seigneuriaux, aux corvées, aux gabelles, aux castes privilégiées, aux dîmes dévorantes, aux coutumes barbares, au sacerdoce dominateur et au trône des Capets.

« LE MONSTRE DE LA RÉVOLUTION, DITES-» VOUS, DEVIENDRA DE JOUR EN JOUR UNE » PROIE PLUS SURE ET PLUS FACILE, SI ON » LE POURSUIT AVEC VIGUEUR ET SANS RE-» LACHE, JUSQU'A CE QU'IL AIT RENDU TOUTES » LES PROIES QU'IL A SAISIES, LE TRÔNE, LES » CONQUÊTES, LES PROPRIÉTÉS (1)..... » Quelle modération dans le gouvernement dont vous êtes le digne organe! Quoi! il ne vous faut plus que le rétablissement du trône, des anciennes limites de la France monarchique et la restitution de toutes les propriétés qui, depuis dix ans, ont subi tant de variations, ont passé dans tant de mains (2), ont circulé

---

(1) Page 218.

(2) D'après un rapport du cit. Lecouteulx-Canteleu, cité par le chevalier d'Yvernois dans son écrit, il y a quatorze cent mille familles d'acquéreurs de biens nationaux.

avec des modifications si nombreuses ! Et cette contre-révolution vous paraît si naturelle et si bienfaisante, que vous ameutez les princes de l'Europe pour s'emparer de cette proie, que vous regardez comme devenant chaque jour plus facile et plus sûre.

Votre enthousiasme pour la politique et la religion de nos pères vous a séduit à un tel point, que vous ne connaissez plus dans Bonaparte d'autre gloire à acquérir que celle de rétablir *le chef légitime* (1), et dans la nation d'autre mérite que celui de se courber avec reconnaissance et repentir devant les débris fugitifs et déshonorés de la dynastie capétienne.

Vous croyez sans doute que le nom de *roi*, proscrit en France par la philosophie et par les lois, par l'opinion et par les peines, peut reprendre en un jour son ancien lustre et cette magie de domination antique qui faisaient toute la force des tyrans héréditaires ?

Vous croyez que les finances pourraient se rétablir plus facilement avec la dynastie qui, par ses dilapidations et ses vices, en a ouvert elle-même le goufre dévorant ; que la bonne foi présiderait à l'administration du

(1) Pages 215, 216 et 318.

trésor public et à l'exactitude du paiement de la dette nationale?

Vous croyez qu'un roi restauré sur un trône si avili, sera tout-à-coup investi de cette confiance des peuples qui livreront leurs richesses et leur industrie à la merci d'un fisc nouveau d'autant plus insatiable, qu'il aurait souffert de longues et pénibles privations?

Vous croyez qu'un chef royal de fugitifs irrités et appauvris regardera toutes les propriétés comme sacrées, le patrimoine des quatorze cent mille familles d'acquéreurs de biens nationaux comme inviolable, et ne récompensera la fidélité de ses sujets, long-tems exilés avec lui, que par des distinctions honorifiques et des hochets de cour?

Vous croyez que votre *chef légitime* n'enrichira aucun de ses courtisans, ne punira aucun de ses sujets, n'appauvrira aucun des nouveaux riches, respectera toutes les opinions et toutes les fortunes modernes, et ne reprendra pas tous les *domaines de la couronne?*

Vous croyez qu'un Bourbon, rappelé sur le *trône de ses pères* (pour me servir de vos propres expressions), maintiendra tous les généraux des armées républicaines dans leurs

grades acquis par des combats livrés aux rois de l'Europe (1) ?

Vous croyez qu'un roi, élevé par la politique des cabinets au milieu de la France avilie, serait autre chose qu'un fantôme royal, par les mains duquel les Français seraient enchaînés au char des ministres de Londres, de Vienne et de Pétersbourg ?

Vous croyez que nos victoires, devenues inutiles, cesseraient d'être des attentats, que nos travaux libérateurs ne seraient plus réputés des crimes, et que nos dix années de révolution ne seraient soumises à aucun acte expiatoire ?

Vous croyez qu'avec un Bourbon couronné à Versailles, toutes les familles seraient heureuses, toutes les opinions tranquilles, tous les départemens prospères, tous les fanatiques occupés à des œuvres pies, et tous les royalistes ne prêchant que la tolérance et l'ordre public ?

Vous croyez qu'un parent de Louis-Capet, ou tout autre fantôme de roi relevé parmi

---

(1) « Autorisé, par Louis XVIII, à offrir aux mili-» taires la garantie de leurs grades, Bonaparte, sûr de » l'appui des officiers, l'eût été, par cela même, de celui » des soldats. » — Page 216.

nous, oublierait le 14 juillet, le 21 juin, le 5 octobre et le 10 août, et que Paris, auteur de ces grandes journées, ne serait occupé qu'à recevoir les doux témoignages de la reconnaissance du nouveau monarque ?

Vous croyez enfin que les vingt millions de paysans et d'agriculteurs qui fécondent le beau sol de la France, et qui ont si généreusement peuplé nos quatorze armées et nos flottes, conquis l'Italie, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne, la Belgique et l'Égypte, ne recevraient pas en échange de tant de bravoure, de dévouement et de gloire, les antiques honneurs de la servitude féodale, de la capitation roturière, des dîmes ecclésiastiques, des justices bannerettes et des chasses royales?....

Ainsi donc les philosophes du dix-huitième siècle auraient en vain médité sur le perfectionnement de l'art social et sur la félicité des nations; les fondateurs de la République auraient en vain couru tous les dangers et enduré toutes les douleurs d'une longue et terrible révolution; les armées les plus braves de la Terre auraient en vain arrosé de leur sang généreux toutes les contrées de l'Europe, et supporté les privations et les travaux les plus durs pendant dix années; la nation française aurait subi les chan-

gemens profonds qui ont bouleversé tout le système de ses lois, de ses habitudes, de ses richesses, de son industrie, pour retourner à l'antique servitude des monarchies; la liberté publique et l'indépendance nationale deviendraient le jouet d'une intrigue diplomatique, d'une audace contre-révolutionnaire et de l'insolent despotisme; l'émulation et la vertu que le patriotisme et la liberté entretiennent dans les ames, s'effaceraient tout-à-coup : les trésors du sol français ne seraient prodigués que pour nourrir l'imposture et l'orgueil, le fanatisme et la royauté?

Serait-ce donc ainsi que se terminerait cette révolution (1) mémorable, par relever un trône abattu, par obéir à un roi déshonoré? La liberté publique, le repos d'une grande nation, les lois d'un peuple éclairé, les sermens solennels *de vivre libre ou de mourir*, les énormes sacrifices faits par tous les Français pendant dix années, sont-ce donc des jeux d'enfans et des fables?

Que les Français se représentent un ins-

(1) « Le projet de mettre un terme à la révolution » était d'un succès presqu'infaillible, en replaçant le » chef légitime dès que la Grande-Bretagne et la France » auraient été d'accord. » — Assertion de sir d'Yvernois, page 216.

tant l'effroyable appareil du rétablissement de la monarchie, même avec tous les ménagemens industrieux dont le machiavélisme et la royauté peuvent être capables : ne voient-ils pas l'autorité nouvelle énervée par sa seule dénomination ; la guerre civile rallumant ses feux mal éteints ; le sacerdoce prêchant ses croisades homicides ; l'émulation du bien public s'éteignant partout ; l'intérêt personnel régnant seul avec les fureurs de la vengeance ; la tranquillité publique n'existant dans aucune cité, dans aucun canton, dans aucune famille ; le nom de *patrie* devenu ridicule, même criminel ; les mœurs perdues, le crédit de la nation anéanti, les races des braves et des hommes de bien dégénérées ou détruites, et l'ordre social perdu pour plusieurs générations, les unes plus infortunées que les autres !

Voilà pourtant, sir d'Yvernois, ce que vous nous proposez au nom de votre gouvernement anglais, en recevant ce *chef légitime* que vous affectionnez si tendrement ; sans considérer encore le rôle déshonorant que vous voudriez faire jouer au premier Consul de la République, en lui disant *de ne pas se fermer toute porte au repentir* (1), *et*

(1) Page 208.

tous les moyens de se sauver lui-même et de sauver la France, en alléguant un jour qu'il ne s'était saisi momentanément du trône que pour le relever en faveur de ceux qui seuls y ont des droits.....

Ces honteuses paroles dévoilent le secret de votre écrit, et ne servent qu'à faire ressortir davantage les principes du héros qui préside aujourd'hui aux destinées de la France républicaine.

Vous avez voulu, par votre libelle *officiel*, mettre en jugement la première année du gouvernement consulaire et flétrir la gloire de Bonaparte. On dirait que le gouvernement anglais qui vous soudoie, est lui-même à l'abri des jugemens publics, et qu'il dispose à son gré des renommées et des empires. Apprenez que les gouvernemens ne sont soumis qu'au jugement des peuples gouvernés et au tribunal suprême de l'histoire ; que les grands hommes n'appartiennent à leurs contemporains que par les persécutions, l'ingratitude et l'injustice qu'ils en reçoivent presque toujours, et que la postérité seule peut les juger.

Et si, au moment présent, le gouvernement britannique et le gouvernement français pouvaient comparaître devant la justice des nations, et répondre de leurs opérations res-

pectives d'une seule année, quelle grande et honorable distance séparerait le gouvernement français de celui de l'Angleterre !

Au dehors, Bonaparte propose la paix à la Grande-Bretagne le premier jour de son consulat : le ministère anglais rejette la paix, et fait insulter dans la chambre des lords au premier magistrat de la République française (1).

Le gouvernement français n'a cherché qu'à adoucir le fléau de la guerre par les armistices qui ont immédiatement suivi ses triomphes : le gouvernement anglais n'a fait qu'augmenter les fureurs de la guerre pendant la durée même des armistices continentaux.

Bonaparte propose un armistice maritime : Pitt fait couvrir la mer de vaisseaux de guerre et de troupes mercenaires.

Tandis que le gouvernement français signe des préliminaires de paix : le gouvernement anglais organise et solde les révoltes de paysans et de fanatiques dans la Toscane.

Le gouvernement français, fidèle à ses conventions d'armistices, laisse en paix les alliés de l'Angleterre en Italie et en Allemagne : le

---

(1) Discours de lord Grenville, prononcé à la chambre haute, au mois de janvier 1800.

gouvernement anglais, insensible aux maux de l'humanité souffrante, attaque d'une manière barbare un pays allié de la France, et lance des projectiles incendiaires sur Cadix, devenu, par l'épidémie qui l'afflige, un vaste tombeau.

Le gouvernement français fait des lois pour respecter religieusement les droits et la navigation des puissances neutres, et pose des bornes étroites à la course maritime (1): pendant ce même tems le gouvernement britannique rend la Baltique esclave, fait de la Méditerranée un lac anglais, visite insolemment tous les bâtimens des nations neutres, fait la presse sur les propres vaisseaux des États-Unis, force des bâtimens neutres à servir sa rapacité dans un port espagnol, et ne permet plus à l'Europe de naviguer sans sa permission.

Enfin, le gouvernement français termine la révolution et propage les idées libérales, tan-

(1) « Bonaparte prit une marche plus conforme au » droit des gens : pour se concilier les puissances neu- » tres, il leva l'embargo mis sur leurs navires, fit abro- « ger le décret qui légalisait le brigandage des corsaires » français, et statuer que les contestations sur les prises » seraient désormais jugées par voie d'administration... » page 200 de l'écrit de d'Yvernois.

dis que le gouvernement anglais travaille à nous révolutionner sans cesse et éternise une guerre atroce sur le continent.

Au dedans, le gouvernement anglais fait de nouveau suspendre la loi d'*habeas corpus*: le gouvernement français proclame une constitution qui respecte la liberté civile.

En France le souverain légitime est le peuple, et Bonaparte lui a rendu cet hommage en écrivant, le 5 nivôse, au roi de la Grande-Bretagne pour la paix (1) : en Angleterre, le dogme de la souveraineté du peuple n'est pas reconnu.

Le ministère anglais a employé en Irlande contre les citoyens le pouvoir militaire, dégagé de tout frein, de toute mesure; il a usé de la torture avec ses formes horribles; il a excité lui-même des tumultes par des guinées, pour les punir par des supplices : le gouvernement français a employé dans la Vendée le pouvoir de la raison, l'influence de la tolérance religieuse, et seulement l'appareil de la

---

(1) En tête de la dépêche du premier Consul à Georges III, sont écrits ces mots : *Souveraineté du peuple.* Est-ce ainsi qu'écrivent vos ministres de Saint-James lorsqu'ils accablent de vexations les Anglais généreux qui proclament ce dogme de la souveraineté du peuple ?

force armée ; les chefs de la guerre civile sont trop méprisés dans les contrées de l'ouest pour y être désormais dangereux.

Le gouvernement britannique établit 10 pour 100 sur tous les revenus des citoyens, arrache à l'Irlande son indépendance, établit un plan systématique pour jeter le peuple anglais dans l'esclavage, et remplit d'innocens les prisons *solitaires* (1) : le gouvernement des consuls a révoqué l'emprunt forcé et la loi des ôtages, rétabli tous les départemens sous l'empire de la constitution, et ne peut trouver sa gloire qu'à conserver la liberté publique ; il a fait clorre la liste des émigrés ; il a également rappelé les proscrits de germinal et ceux de fructidor (2).

A Londres, toutes les mesures du gouvernement sont révolutionnaires, et il fait dé-

---

(1) Il était réservé au gouvernement actuel de la Grande-Bretagne d'ajouter aux rigueurs de la prison les horreurs de la solitude, en faisant *encaquer* chaque prisonnier d'État entre quatre murailles, dans une étendue de quelques pieds de terre, comme dans un tombeau.

(2) C'est encore d'Yvernois qui est forcé de rendre cet hommage à Bonaparte, page 200 de son libelle. « La ré-» vocation de l'emprunt forcé, celle de la loi des ôtages, » le rappel des proscrits de fructidor et la clôture de la liste » des émigrés sont des bienfaits inappréciables ».

crier

crier partout la révolution française ; à Londres on redoute la falsification des billets de banque, et l'Anglais n'a cessé de nous envoyer des assignats faux : à Paris, le gouvernement efface, détruit tout ce qui se ressent des mesures révolutionnaires, et n'adopterait aucun moyen qui violât la foi publique des nations.

Eh bien ! qu'avez-vous recueilli de toutes vos recherches, chevalier d'Yvernois ? Vous avez promené le flambeau de la haine sur toutes les actions de la vie politique de Bonaparte, et vous n'avez pu y découvrir ni l'ambitieuse passion de César, ni la domination féroce de Cromwel, ni l'astucieuse intrigue de Monk, mais le génie d'un grand capitaine, la pensée d'un gouvernant habile et la vertu d'un citoyen fidèle, qui, malgré les cris de l'envie et les poisons de la calomnie de quelques injustes contemporains, s'élève au dessus des ministres et des rois de la coalition extérieure, comme au dessus des factions et des partis de l'intérieur de la République.

Le degré de son influence politique en Europe ne peut pas être plus contesté que le degré de son élévation morale en France. Connaissez-vous quelqu'un parmi ceux qui ont brillé dans ce siècle de révolutions, qui ait plus que

lui des moyens vastes, des vues saines, des idées libérales, des conceptions profondes, l'heureuse audace des grandes choses, et qui ait mieux profité des circonstances qui font les hommes et assurent la renommée ? S'il méprise constamment les partis, s'il neutralise les factions avec succès, c'est parce qu'il s'est placé à la tête de cette immense majorité de la nation qui a toujours voulu allier la justice avec l'égalité, la modération avec le courage, et qui n'a aimé la révolution qu'autant qu'elle a été dans le sens et dans les limites de la vraie liberté.

Mais en calomniant dans votre lâche écrit cette ame grande et forte, avez-vous bien réfléchi qu'elle est entiérement dirigée vers le bonheur de la France ? Pensiez-vous que, pendant que vous calomniez le premier Consul, il se dévouait pour sa patrie en traversant les glaces du Mont-Bernard pour aller foudroyer vos alliés à Marengo ? Prévoyez-vous que quelques mois après, au moment même où j'écris ces lignes, ces expressions de la reconnaissance publique, Bonaparte, malgré les rigueurs de l'hiver, est prêt à chaque instant à porter la victoire jusqu'aux portes de Vienne, et à arracher la paix aux astucieux ennemis de la République ? Et d'ailleurs, comment avez-

vous pu espérer que notre mépris ne ferait pas justice des motifs qui vous ont porté à accuser Bonaparte ? Vous voulez nous exciter contre sa prétendue usurpation, non pour l'intérêt de notre liberté, mais pour le succès de votre haine. Vous nous dénoncez un usurpateur, non pour proclamer notre indépendance, mais pour nous redonner *le mal des rois*. Ah ! s'il se présentait quelque usurpation sur les droits du peuple français, c'est encore Bonaparte que vous verriez s'élever contre ces invasions coupables.

Il a dès long-tems jeté un regard philosophique sur l'histoire générale des nations ; il a entendu la voix des siècles ; il a vu toutes les pages des annales humaines ensanglantées par la vanité des conquérans et des rois, des triomphateurs et des ambitieux. Chaque peuple a eu ses héros, ses capitaines, ses généraux célèbres. Le fléau de la guerre a répandu partout de ces terribles renommées qui ont fait le malheur de la Terre, et le Monde entier n'a été qu'un vaste champ de bataille. . . . . Mais il a vu aussi à la suite de ces nombreux conquérans et de ces dévastateurs politiques, quelques génies, quelques philosophes qui, armés de la puissance, ont adouci les maux de l'humanité, et quelques

citoyens vertueux qui n'ont stipulé que pour la liberté de leur pays. Quel modèle croyez-vous qu'un homme de génie et de vertu puisse choisir, à la fin du dix-huitième siècle, c'est-à-dire, au sein des lumières, de la philosophie, de la civilisation et des arts ? Solon appaise les factions des Athéniens en proposant des lois douces et convenables ; Lycurgue, renonçant à la royauté, donne à son pays la liberté et une forte institution qui lui assure la durée de plusieurs siècles ; Brutus institue la liberté et le consulat, en préférant la patrie à toutes les affections qui dominent le cœur humain ; Quintus Flaminius devient célèbre en proclamant dans les jeux olympiques la liberté dont la Grèce était privée depuis cent ans, et le juste Timoléon s'immortalise en défendant, comme capitaine et comme magistrat, l'indépendance de sa patrie et les droits du peuple. . . . .

Ah ! demandez à l'histoire par quels admirables secrets ces grands-hommes que je viens de nommer ont imprimé à leur patrie un lustre que la rouille des tems n'a pu ternir, et à leur propre renommée une gloire que le cours des siècles n'a fait que rehausser encore : c'est qu'ils dédaignaient la gloire désastreuse, c'est qu'ils ne rapportaient pas tout

à eux-mêmes, c'est qu'ils ne s'arrêtaient ni sur les moyens de l'intrigue, ni sur les calculs de la fortune, ni sur les jouissances viagères de la faveur ou de la réputation ; ils ne virent que la patrie et la liberté, et leurs noms sont immortels.

Sur laquelle de ces deux colonnes pensez-vous que Bonaparte desire que son nom soit inscrit ? A la suite de quels grands-hommes croyez-vous que le placeront son génie et ses services ? D'un côté est la *millième* place, et de l'autre ce n'est que la *sixième*.

Son choix est déjà fait : pesez ses actions, voyez sa vie, et considérez la nation qui l'a placé à sa tête. Déjà, quoique *vainqueur* en Europe et en Afrique, il n'apprécie plus que la gloire de *pacificateur*. Investi d'un grand pouvoir, il lui assigne des limites par sa vertu. Exerçant une prérogative très-étendue, il n'est que l'appui de la liberté publique. Arrivant après dix années, ou plutôt dix siècles de révolution, il entreprend la restauration régulière de toutes les parties de l'édifice social. Environné de toutes les passions, il n'invoque que la justice, première base des républiques. Partout il ne voit que le peuple français, soit lorsque, dans une commission diplomatique, il rétablit nos relations politiques

et commerciales avec les Américains, soit quand il lui rend compte dans le temple de Mars des négociations qu'il a faites pour la paix générale.

Une révolution de dix années lui paraît une grande action nationale dont il doit recueillir tous les résultats utiles. La liberté du peuple français est à ses yeux la plus honorable conquête à maintenir, la plus éminente pensée philosophique à organiser, et le dépôt le plus précieux à transmettre aux générations.

Non, ce n'est pas en vain que les Français auront confié à l'imprimerie ces éternels préceptes de liberté publique et civile, et de division nécessaire des pouvoirs; ce n'est pas en vain qu'ils auront gravé sur des tables impérissables cette volonté générale, ce grand principe de souveraineté du peuple, de liberté et d'égalité qui fait le nerf de la République, la force des armées et le courage magnanime de la nation. Le pacte social est mis sous la sauve-garde de tous les magistrats, et veille sur eux avec empire, quelles que soient les passions qui voudraient le corrompre ou l'anéantir.

FIN.

TABLE.

PREMIÈRE PARTIE. *Réponse à la prétendue usurpation de Bonaparte.* . . . page 6.

DEUXIÈME PARTIE. *Réfutation du libelle de d'Yvernois, par ses propres contradictions.* . . . . . 34.

TROISIÈME PARTIE. *Réponse aux critiques faites sur l'administration et le gouvernement des Consuls.* . . . . . 69.

FIN DE LA TABLE.